

ANNALES
DE LA
SOCIÉTÉ LINNÉENNE
DE LYON

Année 1867.

—

(NOUVELLE SÉRIE.)

—

TOME QUINZIÈME

PARIS
F. SAVY, LIBRAIRE
rue Hautefeuille, 24.

—

15 Janvier 1868.

TRIBU

DES

SCUTICOLLES



CARACTÈRES. *Antennes* insérées à découvert sur les côtés du front, près du bord interne antérieur des yeux; terminées par une massue ordinairement de trois articles, mais parfois d'un nombre différent; moins longuement prolongées que les angles postérieurs du prothorax; susceptibles de se cacher, dans le repos, sous les côtés de ce dernier, ou destinées à se loger dans une cavité ou dans un sillon du repli de celui-ci; habituellement de onze articles, rarement de huit ou même de cinq. *Tête* petite ou médiocre; penchée ou verticale; engagée dans le prothorax au moins jusqu'aux yeux. *Parties de la bouche* peu saillantes: les inférieures, parfois cachées. *Mâchôires* à deux lobes, souvent soudés, au moins à leur base: l'interne, armé, chez plusieurs, d'un crochet corné. *Prothorax* notablement plus large que long; embrassant, en devant, les côtés de la tête, ou l'encapuchonnant un peu; offrant toujours la partie médiane de sa base prolongée en arrière. *Elytres* voilant le dessus de l'abdomen. *Ventre* de cinq articles, tous libres. *Pieds* courts: cuisses et tibias susceptibles souvent de se contracter contre le ventre dans l'état de repos. *Hanches antérieures* plus ou moins saillantes, coniques ou oblongues, contiguës ou séparées: les postérieures transverses lamelliformes. *Tarses* de cinq articles, simples: les quatre postérieurs au moins non susceptibles de se plier contre le tibia.

Outre les autres caractères qui servent à distinguer ces insectes de ceux des Tribus voisines, ceux-ci présentent une disposition commune à toutes les espèces: celle d'avoir le prothorax prolongé en arrière en forme d'écusson, dans la partie médiane de sa base: de là, le nom de SCUTICOLLES donné aux coléoptères de cette Tribu.

Annales de la Société Linnéenne

ÉTUDE DES PARTIES EXTÉRIEURES DU CORPS.

Il est utile, avant d'arriver à la description des genres et des espèces de ces insectes, d'examiner en détail les diverses parties de leur corps, et de jeter un coup d'œil sur les principales modifications qu'elles subissent.

La *Tête*, toujours plus ou moins penchée ou verticale, est toujours engagée jusqu'aux yeux dans le prothorax, et parfois presque encapuchonnée par lui.

L'*Epistome* est le plus souvent confondu avec le front, et offre rarement des traces de la suture frontale.

Le *Labre* est transverse et toujours apparent.

Les *Mandibules* courtes ou peu saillantes, quelquefois voilées par la partie antérieure du prosternum, sont armées et destinées à agir l'une contre l'autre comme des tenailles robustes; ordinairement leur bord intérieur est garni d'une bordure membraneuse.

Les *Mâchoires* sont divisées en deux lobes coriaces, mais souvent soudés sur une partie plus ou moins étendue de leur base : l'externe, un peu plus grand et plus large, est obliquement coupé et frangé à son extrémité : l'interne est souvent armé, à sa partie antéro-interne, d'un crochet corné, plus ou moins voilé par les cils qui garnissent le bord antérieur de ce lobe.

Les *Palpes maxillaires* peu allongées; les 1^{er} et 3^e articles plus courts, et le 4^e subcylindrique.

Le *Menton* est ordinairement plus long que large, tantôt légèrement échancré en devant, tantôt entier.

La *Languette*, souvent recouverte par le menton, est membraneuse, ciliée, et de forme variable.

Les *Palpes labiaux* ont trois articles, dont le basilaire est, en général, à peine apparent : le dernier, en ellipse ou en ovale émoussé ou subtronqué à l'extrémité, s'insère sur la partie antéro-interne du 2^e, plutôt qu'à l'extrémité de celui-ci.

Les *Yeux*, situés sur les côtés de la tête, sont entiers ou légèrement

échancrés par les joues; le plus souvent subhémisphériques, quelquefois ovalaires ou oblongs, comme on le voit chez les Anthrènes.

Les *Antennes*, l'organe toujours le plus diversifié chez les insectes, sont toujours terminées par une massue; mais elles varient dans le nombre de leurs articles, dans leur configuration et dans leur manière de se tenir dans l'état de repos. Elles sont toujours assez courtes pour ne pas se prolonger jusqu'aux angles postérieures du prothorax. Le plus souvent elles ont onze articles; mais parfois elles n'en ont que huit ou même cinq, comme on le voit chez quelques espèces du genre Anthrène. Le 1^{er} des articles, qui constitue la base de la tige, est subglobuleux et ordinairement un peu plus gros que le 2^e: les suivants ont un diamètre plus étroit, sont moniliformes et plus ou moins serrés jusqu'à la massue. Celle-ci se montre le plus souvent composée de trois articles (mais parfois l'article précédent semble en faire partie) ou même elle en présente un nombre variable, soit dans les genres différents, soit dans les mêmes espèces, suivant les sexes, comme on le voit chez les Trogodermes. Ces articles de la massue varient dans leurs formes et leurs proportions: le dernier acquiert parfois, au moins chez les ♂, une longueur exagérée. Dans le repos, l'insecte tient ordinairement les antennes étendues sous les côtés du prothorax; mais souvent le repli de ce dernier ou les côtés de l'antépectus, sont creusés d'une cavité particulière pour recevoir ces organes.

Le *Front* est ordinairement chargé d'un stomate ou œil lisse, qui manque chez les Dermestes.

Le *Prothorax*, toujours transversal, embrasse, en devant, la tête sur les côtés, et semble, par là, l'encapuchonner un peu; il s'élargit d'avant en arrière, et se montre ordinairement, à sa base, de la largeur de celle des élytres, dont il embrasse un peu les épaules. Quelquefois, comme on le voit chez les Anthrènes, il laisse apercevoir latéralement une partie du sillon destiné à recevoir les antennes. La partie médiane de sa base est toujours prolongée en arrière en un angle scutiforme, ou tronqué à sa partie postérieure: dans le premier cas, l'écusson se trouve voilé, rapetissé ou peu distinct: dans le second, il est plus apparent, et la largeur de la troncature varie suivant les genres. L'espace compris entre cette partie médiane et chaque angle posté-

rieur, est tantôt en ligne oblique et rectiligne, tantôt elle forme un arc dirigé en avant, plus ou moins léger. Par suite de son élargissement d'avant en arrière, le prothorax est toujours plus convexe à son bord antérieur que vers sa base ; quelquefois sa partie longitudinale médiane offre une sorte de dos qui rend sa convexité plus inégale.

L'*Ecusson* varie dans ses dimensions, comme nous l'avons dit.

Les *Elytres*, subparallèles jusqu'aux trois cinquièmes ou deux tiers de leur longueur, sont arrondies ou subarrondies postérieurement, prises ensemble ; elles sont médiocrement convexes. au moins sur le dos, et voilent le dessus de l'abdomen. Leur *repli*, en général graduellement rétréci d'avant en arrière sur les côtés de la poitrine, plus rarement d'une largeur presque égale, est réduit à une tranche sur les côtés du ventre. Dans sa partie antérieure, il forme souvent un angle droit ou obtus avec le bord externe des élytres, d'autres fois il semble continuer leur courbure et s'appliquer sur toute sa largeur sur les parties latérales de la poitrine.

Les *Ailes* existent, généralement.

Le dessous du corps, toujours en harmonie avec les habitudes des insectes, présente, suivant les genres, des modifications remarquables.

Le *Prosternum*, petit ou médiocre et atteignant à peine en arrière la moitié des hanches, chez les Dermestes et les Orphiles, se rétrécit le plus souvent en une pointe, prolongée au-delà de ces parties basilaires des pieds antérieurs, et souvent reçue dans une entaille ou échancrure du mésosternum. A sa partie antérieure, le prosternum laisse parfois à la bouche toute sa liberté, comme les Dermestes et les Attagènes en offrent l'exemple ; d'autres fois il s'avance en une sorte de mentonnière voilant le menton et les mâchoires, comme dans les Mégatomes et quelques genres suivants, en ne laissant visible que le labre, comme chez les Anthrènes et les Trinodes.

L'*Antépectus*, par suite de l'inclinaison des bords latéraux du prothorax, est souvent concave sur les côtés pour recevoir les antennes, dans l'état de repos ; d'autres fois il est creusé d'excavations destinées à les loger, dans les moments de frayeur ou d'immobilité.

Le *Mésosternum* varie dans ses proportions et dans sa forme. Chez les uns, il est tantôt plus long que large ; chez les autres, sa largeur

excède sa longueur et il refoule alors plus visiblement les hanches intermédiaires sur les côtés. Dans le premier cas, il est tantôt linéaire, comme chez les Dermestes, tantôt entaillé en devant pour recevoir la pointe du mésosternum, comme on le voit chez les Attagènes, les Mégatomes et les Hadrotomes. Chez les espèces ayant cette partie plus développée en largeur, le mésosternum, rarement entier, comme les Orphiles en offrent l'exemple, est le plus souvent entaillé en devant, ou même presque divisé en deux, comme on le voit chez les Anthrènes et autres genres voisins.

Le *Métasternum* est large.

Les *Postépisternums* sont subparallèles.

Les *Epimères du Postpectus* sont en partie voilées par les élytres. Chez les Dermestes, à leur angle antéro-interne, elles forment une petite pièce triangulaire en dehors de l'angle antéro-externe des postépisternums. Dans ce même genre et quelques autres, leur extrémité postérieure est plus ou moins libre; chez les Mégatomes, les Hadrotomes, les Anthrènes et plusieurs Attagènes, elle est voilée par l'extrémité des postépisternums. Chez les Orphiles, dont les hanches postérieures s'étendent à peu près jusqu'aux côtés de la poitrine, elles sont peu apparentes.

Les *Pieds*, généralement courts ou médiocres, restent ordinairement cachés sous le corps, quand l'insecte s'arrête, frappé d'un sentiment d'effroi; quelquefois même, comme on le voit chez les Anthrènes, les cuisses, contre lesquelles se replient les jambes, sont reçues dans des rainures pour leur permettre de se coller plus exactement au corps.

Les *Hanches antérieures* sont obconiques, obtusément terminées à leur extrémité, saillantes, tantôt contiguës ou à peu près dans leur seconde moitié, comme on le voit chez les Dermestes; d'autres fois elles laissent apparaître, dans toute sa longueur, le prosternum, qu'elles compriment plus ou moins.

Les *Hanches intermédiaires* sont ovalaires, obliques, enfoncées, tantôt rapprochées l'une de l'autre, quand le mésosternum est étroit, comme chez les Dermestes, les Attagènes et les deux genres suivants: elles sont, au contraire, plus ou moins distantes, quand le mésosternum acquiert en largeur une plus grande dimension, comme les *Trogodermes*, les Anthrènes et quelques autres genres en donnent l'exemple.

Les *Hanches postérieures*, peu séparées entre elles, sont lamelliformes, transverses, et s'étendent parfois à peu près jusqu'aux côtés de la poitrine chez les Orphiles.

Les *Trochanters* sont médiocres, et égalent au plus le quart de la longueur des cuisses, chez les postérieures.

Les *Cuisses* sont creusées, sur leur tranche inférieure, d'une rainure ou d'un sillon, destiné à recevoir la jambe dans l'état de repos.

Les *Tibias* se montrent armés, principalement chez les Dermestes, de petites dents ou épines, sur leur tranche extérieure; ils sont inermes ou presque inermes chez les espèces des derniers genres. Ordinairement ils sont grêles: quelquefois, chez certains Attagènes, les antérieurs sont comprimés, un peu dilatés et arqués sur leur tranche externe. Habituellement ils sont terminés par deux éperons, quelquefois courts, surtout aux jambes de devant.

Les *Tarses* sont simples; toujours de cinq articles, dont les proportions varient suivant les genres: le dernier est terminé par deux crochets. Dans l'état de flexion des pieds, c'est-à-dire quand l'insecte rapproche de son corps ces organes de la marche, les tarses sont ordinairement libres: chez les Orphiles cependant, les antérieurs, par exception, se relèvent, pour se loger dans un sillon du côté interne de la jambe.

L'*Abdomen* offre sept arceaux sur le dos, cinq sur le ventre: les six premiers au moins voilés par les élytres, sont membraneux et portent chacun sur les côtés une paire de stigmates, dont l'antérieur est moins petit que les autres: ceux du ventre sont cornés et le plus souvent presque égaux; parfois cependant le premier est égal aux deux suivants réunis, comme on le voit chez les Orphiles.

VIE ÉVOLUTIVE.

Les larves de quelques insectes de cette tribu ont depuis longtemps attiré l'attention des naturalistes. Blankaart (1), Gœdart (2) et Frisch (3), en ont mentionné quelques-unes. Herbst (4) et surtout De

(1) BLANKAART, *Schou-Burg der Rupsen*, etc., 1688.

(2) GOEDART, *Métamorph. nat.*, 1700.

(3) FRISCH, *Beschreib. von all. Insect*, t. IV, Berlin, 1720 et suiv.

(4) HERBST, *Natursyst. aller Insect*. 1785 et suiv.

Geer (1) en ont donné des descriptions et des figures plus soignées. Depuis le commencement de ce siècle, elles ont été étudiées avec plus de soin par divers entomologistes, dont nous aurons soin de mentionner les travaux.

Leur *Tête*, généralement petite, cornée, convexe, penchée ou subperpendiculaire, offre un *Epistome*, séparé du front par une suture frontale; un *Labre* distinct; des *Mandibules* courtes, cornées et terminées par un bord obtus; des *Mâchoires* terminées par un ou deux lobes, dont l'interne est tantôt grêle, tantôt armé d'un crochet; des *Palpes maxillaires* de trois articles; un *Menton* coriace; une *Langnette* membraneuse; des *Palpes labiaux* courts et de deux articles.

Le *Corps* est composé de douze anneaux, dont les trois premiers ou thoraciques, portent chacun en dessous une paire de pieds; il est revêtu d'une peau écailleuse. chez les uns, coriace chez les autres, plus ou moins garnie de poils.

Les *Pieds* sont courts, assez robustes et terminés par un seul ongle.

Les *stigmates* sont au nombre de neuf paires: la première, située sur les côtés du bord antérieur du médipectus: les autres sur les côtés des huit premiers segments de l'abdomen.

Mais en dehors de ces caractères généraux, les larves de nos *SCUTICOLLES* présentent des formes et des singularités particulières, signalées par Latreille et par divers autres écrivains, et qui les ont fait répartir par M. Brullé (2), et plus tard, avec plus de précision par Erichson (3) en trois catégories. MM. Chapuis et Candèze (4) ont donné la traduction suivante du travail du naturaliste de Berlin.

I. Dernier segment de l'abdomen armé en dessus, à son bord postérieur, de deux pointes cornées. Anus tubuleux, servant à pousser l'insecte en avant. Corps densément recouvert de longs poils hérissés, dont la plupart, sous un fort grossissement, paraissent ramifiés. (*Dermestes*).

II. Dernier segment de l'abdomen inerme. Anus non tubuleux, ne servant pas à la progression. Corps allongés recouverts de téguments

(1) DE GEER, *Mémoires pour servir à l'Histoire des Insect.*, t. IV, 1774.

(2) *Hist. nat. des Insectes*, t. V, (1835), p. 367 et suiv.

(3) *Naturg. d. Ins. Deutsch.* t. III (1848), p. 422.

(4) *Catalogue des larves de Coléoptères* (1855), p. 98.

cornés, et ordinairement de petites écailles collées à la peau ; garni au bord postérieur des anneaux de poils dirigés en arrière, presque glabre ou peu poilu sur le reste. Extrémité de l'abdomen garni d'un faisceau de longs poils. Segment anal ne servant pas à la progression. (*Attagenus*.)

III. Dernier segment de l'abdomen inerme ; anus ne servant pas à la progression. *Corps* ovalaire ou ovale oblong, médiocrement convexe ; plus ou moins poilu ; terminé par un faisceau de poils renflés à leur extrémité ; ordinairement paré en outre, sur les côtés des derniers segments abdominaux, de faisceaux de poils couchés et rapprochés dans l'état de repos, mais pouvant se relever et diverger en forme de houppe, sous la volonté de l'insecte. (*Trogoderma*, *Tiresias*, *Anthrenus*.)

A ces catégories on peut ajouter la suivante :

IV. Dernier segment de l'abdomen inerme. Anus ne servant pas à la progression. *Corps* ovalaire ; médiocrement convexe ; non terminé par un faisceau de poils ; hérissé, principalement sur chaque tiers externe du dessus du corps, de soies raides et inégalement longues, garni sur les côtés des derniers arceaux de soies inclinées. (*Trinodes*.)

Ces larves de nos SCUTICOLLÉS chargées par la Providence de la disparition des matières animales privées de vie, et surtout de leurs parties desséchées ont, par là même, des habitudes souvent funestes à nos intérêts. Aussi, comme tous les êtres malfaisants, travaillent-elles dans l'ombre, et cherchent-elles à se cacher pour se livrer à leur industrie. Celles des Dermestes, plus fortement armées, sont aussi les plus voraces.

Quelquefois, ministres d'une Providence qui veille au bien-être de l'homme, elles pullulent sous les cadavres des animaux abandonnés dans les champs à l'influence des agents extérieurs, chargés d'en hâter la décomposition. Quand les vers des mouches carnivores ont détruit les matières fluides ou molles de ces restes délaissés ; quand les Silphes et autres nécrophages sont venus prêter leur secours à ces premiers artisans de destruction, pour faire disparaître plus promptement ces foyers d'infection, elles s'occupent à ronger les peaux, les tendons et autres organes d'une certaine consistance, et à réduire ces restes inanimés à l'état de squelette. Elles osent même parfois outrager nos dépouilles mortelles : les momies égyptiennes montrent souvent, sous les bandelettes dont elles sont enveloppées, des Dermestes, sous leurs di-

vers états, qui étaient venus chercher fortune aux dépens de ces corps embaumés, objets d'un culte pieux (1).

Quelques larves de ces insectes, et principalement celle du lard, sont communes dans nos maisons ; elles y visitent nos viandes desséchées et diverses autres provisions alimentaires, surtout la graisse de nos porcs. Les poils dont les côtés de leurs corps sont hérissés, préservent leurs stigmates de l'influence fâcheuse que pourrait exercer, sur ces orifices respiratoires, l'oléine dont ce lard est chargé. Elles abondent dans nos séchoirs réservés aux dépouilles de nos animaux de boucherie ; elles dévastent nos richesses naturelles, collectées parfois avec tant de soins et de peines : elles dévorent les chrysalides, objets de nos espérances, et, à défaut de substances animales, rongent au besoin le liège de nos boîtes et de nos bouchons ; on les accuse même d'avoir détruit, une fois, une cargaison entière de ces substances subéreuses (2).

D'autres larves de *Dermestes* vivent dans les nids de diverses chenilles, dans ceux des bourdons (3) ou de quelques autres hyménoptères (4), pour dévorer les enveloppes abandonnées, après chaque mue, par ces insectes, dans leur jeune âge, ou pour se repaître de leur corps durant l'état de nymphe.

Les larves des *Attagènes* s'attachent principalement aux peaux des mammifères et des oiseaux. Elles en lacèrent le derme, tondent les poils et les plumes, et font ainsi perdre à nos animaux empaillés toute leur valeur. Quels ravages n'occasionnaient-elles pas autrefois dans nos cabinets d'Histoire naturelle, quand l'art de la taxidermie n'avait pas encore trouvé le moyen d'opposer à leurs dents avides des préservatifs empoisonnés ? Et même, malgré ces précautions, combien de mal ne font-elles pas encore, si notre négligence laisse trop longtemps ces objets sans être visités !

Quelques-unes de ces larves ne sont que trop connues des pelletiers, dont les richesses sont exposées à leur voracité. Pour en débarrasser ou plutôt pour en préserver leurs marchandises, les possesseurs de celles-ci

(1) WESTWOOD, *Introd., To the modern Classif.*, t. 1, p. 158.

(2) WESTWOOD, loc. cit.

(3) HAMPE. *Wien. Entom. Zeitschr.* t. v, 1861, p. 69.

(4) LATR. *Hist. nat. des Fourmis*, p. 320.

ont soin, à certaines époques, de faire baguetter, hors de leurs dépôts, les peaux soupçonnées d'être infectées d'œufs, d'où sortiraient bientôt des vers rongeurs. Mais comment pouvoir prendre ces précautions dans des commerces établis sur une large échelle ? Il y a un certain nombre d'années, elles commirent de tels dégâts dans les magasins de fourrures de la Compagnie d'Hudson, à Londres, qu'une récompense de 20,000 livres sterling (1) fut promise à celui qui trouverait le moyen de délivrer ces peaux de ces disséqueurs redoutables.

Les larves des Mégatomes et de quelques genres voisins, se rencontrent principalement sous les écorces, ou dans les galeries creusées dans les troncs de nos arbres, ou dans le vieux bois, par divers insectes. Elles cherchent, dans ces retraites obscures, pour en faire leur profit, les pellicules desséchées, abandonnées par les vers lignivores, artisans de ces dédales, celles des araignées qui se cachaient dans ces lieux ténébreux, ou les restes des petits cloportés, qui y ont passé leurs derniers jours.

Celles des Anthrènes, plus nuisibles et plus funestes, sont le fléau de nos cabinets d'Histoire naturelle et les ennemis les plus redoutables de nos collections ; elles dépilent et déplument nos mammifères et oiseaux empaillés, et portent surtout la dévastation parmi nos trésors entomologiques. Elles pénètrent dans le corps de nos insectes, pour se soustraire à nos regards. Un peu de poussière tombée au pied de l'épingle, et formée par leurs excréments et par quelques débris des organes attaqués, peut seule d'abord révéler leur présence, quand les coléoptères ou les papillons sont dans des boîtes placées horizontalement. Si ces objets sont piqués dans des cartons disposés d'une manière verticale, il devient parfois difficile de reconnaître dans quel individu se trouve logé l'ennemi. Dans tous les cas, si notre vigilance est en défaut, la destruction des membranes de l'insecte attaqué occasionne bientôt la chute des parties solides, quand celles-ci ne sont pas elles-mêmes dévorées.

Une espèce d'Ichneumonide, comme l'a remarqué de Geer, fait la guerre à ces larves rongeurs, en déposant dans leur sein un œuf parasite, qui devient la cause de leur mort ; mais, dans nos armoires

(1) WESTWOOD, l. c.

et nos cartons, ce petit vengeur de nos droits vient rarement au secours de nos trésors menacés.

On a souvent cherché les moyens de préserver de la dent meurtrière de ces vers destructeurs nos richesses tirées du règne organique. Dans ce but, on place souvent dans nos cabinets d'histoire naturelle du camphre et diverses autres substances odorantes ; mais la plupart de celles-ci ne peuvent qu'atténuer ou neutraliser les effluves exhalés par les objets plus ou moins précieux conservés dans nos meubles, elles n'empêchent pas à la larve qui s'y est introduite de continuer ses ravages. Quelques odeurs pénétrantes, cependant, comme l'huile de houille, l'acide phénique et le chloroforme, font périr ces dangereux parasites dans les cartons hermétiquement fermés.

Nos Scuticolles, dans le jeune âge, changent plusieurs fois de peau avant de passer à leur seconde métamorphose ; les dépouilles qu'ils abandonnent sont ordinairement boursoufflées au point de ressembler à la larve elle-même.

Quand celles-ci se transforment en nymphe, plusieurs, comme celles des Dermestes, se cachent parmi les poils, les plumes ou les peaux attaqués par elles, ou se voilent de leurs excréments. Ces larves se font généralement un cercueil de leur dernière enveloppe, qui présente sur le dos une fente longitudinale, suffisamment élargie dans son milieu, pour laisser apercevoir la nymphe, reposant comme dans un berceau, et libre dans cette sorte de sépulcre.

Cette nymphe, d'un blanc plus ou moins pur dans l'origine, n'offre rien de bien particulier. Elle montre distinctes, selon l'usage, toutes les parties de l'animal futur ; puis après un repos dont la durée varie, suivant les espèces, de huit jours à plus d'un mois, l'insecte se dégage du linceul qui l'enveloppait et se montre sous sa forme la plus glorieuse.

MŒURS ET HABITUDES DES INSECTES PARFAITS.

Nos Scuticolles, dont les habitudes avaient tant d'analogie dans le jeune âge, ne conservent pas tous, sous leur dernier costume, leur même genre de vie.

Les Dermestes, dont la mission était de travailler à la destruction des matières animales privées de vie, abondent encore, la plupart, sous les

animaux jetés à la voirie; fréquentent les charniers de nos équarrisseurs, y dépouillent de leur périoste et de quelques restes de muscles et de tendons les os disséminés dans ces lieux dégoûtants; se plaisent dans nos abattoirs publics, dans lesquels ils trouvent à faire de nombreux profits, et viennent, jusque dans nos maisons, souiller de leurs dents avides quelques-unes de nos provisions alimentaires.

Divers *Attagènes* et de *Mégatomes* de nos pays se rencontrent encore dans nos habitations ou dans nos magasins, parmi les substances dont ils se repaissaient dans leurs premiers jours; mais souvent on les voit aussi, sur les fleurs, venir demander à leur coupe odorante ou parfumée une nourriture plus délicate ou plus exquise.

Les *Trogodermes* et quelques autres se cachent ordinairement sous les écorces détachées de l'aubier, ou dans les sombres dédales pratiqués dans le tronc des arbres par des larves destructrices de nos bois; elles semblent y rechercher quelques-unes de ces pellicules qui flattaient leur appetit à l'état de larve.

Quant aux *Anthrènes*, plus généralement oubliées de leurs mauvais penchants, et converties à une vie nouvelle, elles désertent nos collections, dans lesquelles elles ont laissé des preuves souvent si déplorables de leurs dégâts, pour voler sur les ombelles et autres fleurs de nos champs, et faire à ces ornements de la terre une cour intéressée.

La nature les a parées, pour cette phase heureuse de leur existence, d'une robe élégante et coquette; elle a revêtu leur corps, comme les ailes des papillons, d'écailles luisantes, dont les joyeuses couleurs constituent sur leur cuirasse des dessins variés ou singuliers. Les espèces lucifuges, au contraire, montrent, en général, des teintes sombres ou vulgaires, en harmonie avec les lieux dans lesquels elles se plaisent. Quelques-unes de ces dernières, comme on le voit chez la plupart des *Dermestes*, ont le dessous du corps revêtu d'un duvet serré, d'une blancheur lactée ou rosée, laissant des taches de couleur noire dont le nombre, la forme et l'étendue servent à faciliter la distinction des espèces.

Chez les insectes de ce même genre, les mâles présentent, sur la ligne médiane des troisième et quatrième arceaux du ventre, ou seulement sur celui-ci, un signe orbiculaire, une espèce de rondelle,

chargée d'un fascicule de poils, et dont l'usage n'est pas encore bien déterminé.

Chez la plupart des genres, les mâles se reconnaissent à leurs antennes moins courtes, dont le dernier article présente souvent un allongement insolite, ou dont la massue est formée de pièces plus nombreuses.

Nos Scuticolles, dépourvus de moyens de défense, sont en général timides et peureux. Quand on les approche, les uns prennent d'abord une marche incertaine ou tremblotante, puis inclinent la tête, cachent leurs antennes sous les côtés de leur thorax, et s'arrêtent immobiles en présentant l'attitude du suppliant ou du vaincu qui demande grâce ; les autres replient leurs pattes et les filets articulés dont leur tête est ornée, dans les rainures destinées à les recevoir, et trompent, en se laissant rouler à terre, la main prête à les saisir.

Plusieurs de ces insectes se rencontrent dans toutes les provinces de notre belle France ; quelques espèces, cependant, recherchent d'une manière particulière la zone plus favorisée sur laquelle le soleil du midi exerce son heureuse influence. D'autres semblent avoir été importées des contrées étrangères, avec les cornes des bœufs et surtout avec les peaux de ces animaux, et s'être naturalisées dans notre pays. Le commerce des pelleteries, et les fourrures faisant partie du bagage des voyageurs, ont contribué à en transporter, dans des régions très-différentes, un certain nombre d'autres, qui sont devenues cosmopolites.

Sous leur dernière forme, nos Scuticolles, comme la plupart des autres coléoptères, ne sont pas destinés à prolonger longtemps leur existence. Les mâles, surtout, périssent bientôt, quand ils sont devenus inutiles. Les femelles, chargées d'assurer l'avenir de leur postérité, ont une vie un peu plus longuement prolongée. Les espèces vivants, dans leur dernière condition, des aliments dont elles se nourrissaient à l'état de larve, déposent dans les lieux où elles se trouvent, ou dans des substances analogues, les graines fécondes chargées de perpétuer leur race. Celles, comme les Anthrènes, qui demandaient aux fleurs leur ambroisie, font leurs adieux à ces gracieuses productions de la terre, dont elles étaient les courtisans passagers, pour s'occuper de leurs devoirs maternels. Leur odorat d'une délicatesse extrême leur sert alors

de guide. Elles sont attirées vers nos cabinets d'histoire naturelle, bien que souvent nos trésors entomologiques ne laissent échapper aucune odeur perceptible à nos sens. L'exiguïté de leur corps, plus petit qu'une graine de chenevis, leur permet de s'insinuer dans les passages étroits laissés par les chassis de nos croisées, et si elles ne peuvent pénétrer dans les cartons renfermant nos insectes, elles collent leurs œufs sur le bord des ouvertures des couvercles, et abandonnent à la jeune larve le soin de se faufler jusqu'aux objets précieux, que ses organes masticateurs s'efforcent de réduire en poussière.

Dès que la mission de ces mères est accomplie, elles ne tardent pas à disparaître à leur tour de la scène, en laissant, comme les méchants et les coupables, pour souvenir de leur passage sur la terre, les traces, plus ou moins profondes, du mal qu'elles ont fait pendant leur existence.

HISTORIQUE.

1753. Linné, soit dans la 10^e édition de son *Systema Naturæ*, soit dans la deuxième de sa *Fauna suecica* (1761), renferma presque tous nos Scuticolles connus à cette époque, dans son genre *Dermestes*, comprenant beaucoup d'autres insectes étrangers à cette tribu : une seule espèce fut rejetée avec les Byrrhes.

1762. Geoffroy, dans son *Histoire abrégée des Insectes*, sépara sous le nom d'*Anthrenes*, les espèces de ces insectes ayant les antennes terminées par une masse solide.

1767. L'illustre suédois, dans la 12^e édition de son *Systema Naturæ*, admit cette séparation, mais donna aux Anthrenes le nom générique de *Byrrhus*, appliqué par le naturaliste de Paris à d'autres coléoptères enlevés au genre *Dermeste*, tel qu'il était composé dans les premiers écrits de Linné.

1774. De Geer, dans le 4^e volume de ses *Mémoires pour servir à l'Histoire des Insectes*, comprit tous nos SCUTICOLLES dans son genre *Dermestes*, resserré dans des limites plus naturelles que ne l'avaient fait ses prédécesseurs.

1775. Fabricius, dans son *Systema Entomologiæ*, admit le genre *Anthrenus*, de Geoffroy, et à l'exemple de Linné, son illustre maître, renferma les autres espèces de cette tribu parmi les *Dermestes*. Il ne chan-

gea rien à cette disposition dans les ouvrages suivants, même dans son *Systema Eleutheratorum*, publié en 1801, et son genre *Dermestes* continua à rester composé d'éléments discordants.

1792. Herbst, cependant, dans le tome iv de son *Natursystem aller Insekten*, avait créé le genre *Megatoma*, et ce travail était bien connu du professeur de Kiel.

Cette nouvelle coupe était la première modification apportée à la classification de nos Scuticolles. Schrank, Olivier et les autres auteurs de la seconde moitié du XVIII^e siècle, s'étaient contentés jusqu'alors de marcher sur les traces de leurs devanciers.

Toutefois, le genre *Megatoma* n'ayant pas été admis par Fabricius, qui tenait à cette époque le sceptre de l'entomologie, Panzer, Paykull et divers autres contemporains le laissèrent aussi dans l'oubli.

1796-97. Latreille, dans ses *Caractères génériques*, dans lesquels il faisait l'essai d'une distribution des insectes par familles, fit entrer les *Anthrènes* dans la cinquième famille des Coléoptères et les *Dermestes* dans la sixième.

1798. Duméril, dans son *Tableau de Classification des Insectes*, accolé au premier volume de l'*Anatomie comparée* de G. Cuvier, comprit nos SCUTICOLLES dans sa famille des CLAVICORNES, et plaça, près l'un de l'autre, les genres *Anthrène* et *Dermeste*, qui se trouvaient plus ou moins séparés dans les ouvrages des auteurs précédents.

1801. Lamarck, dans ses *Animaux sans vertèbres*, suivit cet exemple.

1804. Latreille, dans le tome ix de son *Histoire naturelle des Crustacés et des Insectes*, fit entrer nos SCUTICOLLES parmi ses NÉCROPHAGES, constituant la 10^e famille de ses Coléoptères pentamères.

Ces Nécrophages furent réparties en cinq sections, que l'auteur éleva au rang de Familles, dans le *Nouveau Dictionnaire d'Histoire naturelle*. Voici le tableau primitif de ces divisions :

- I. Sternum en mentonnière. Pattes parfaitement contractiles. *Byrrhiens* (Genres *Hister*, *Byrrhus*, *Anthrenus*).
- II. Sternum en mentonnière. Antennes ayant un article de leur base dilaté en forme d'oreilles OTIOPHORES (Genre *Dryops*).
- III. Sternum en mentonnière. Pattes imparfaitement contractiles. Antennes sans article dilaté à leur base. RÏPICOLES (Genres *Elmis*, *Heterocerus*).

IV. Point de sternum en mentonnière. Corps convexe. Mandibules refendues à leur pointe. **DERMESTINS** (Genre *Dermeste*, *Attagenus*, *Scaphidium*, *Choleva*).

V. Point de sternum en mentonnière. Bouche avancée ou élargie au bout. Mandibules non refendues à leur pointe. **NECROPHAGES** proprement dits (Genres *Silpha*, *Necrophorus*).

Dans cet ouvrage, dans lequel le Naturaliste de Brives commençait à révéler son génie observateur, les Anthrènes se trouvaient notablement éloignées des Dermestes; ce dernier genre était restreint dans des limites plus naturelles et plus étroites, et l'auteur créait inutilement le genre *Attagène*, puisqu'il le regardait comme correspondant à celui de *Megatoma* de Herbst.

1806. Duméril, entraîné peut-être par l'exemple de Latreille, séparait dans sa *Zoologie analytique*, de la famille des CLAVICORNES, dans laquelle figuraient les *Dermestes*, les *Anthrènes*, placées par lui dans celle des SOLIDICORNES.

1807. Latreille, dans le second volume de son *Genera*, remania sa famille des NÉCROPHAGES, devenue la 10^e de celle des Coléoptères. Elle fut divisée en quatre tribus: 1^o *Silphales*; 2^o *Nitidulaires*; 3^o *Scaphidiles*; 4^o *Dermestins*. Cette dernière renferma les genres *Dermeste* et *Attagène*.

Les *Anthrènes* se trouvèrent reléguées dans la 11^e famille, celle des BYRRHIENS, comprenant les genres *Megatoma* (de Herbst), *Throscus*, *Anthrenus*, *Byrrhus* et *Nosodendron*.

1808. Gyllenhal, dans ses *Insecta surecica*, donna le nom de **DERMESTIDES** à la 6^e famille de ses Coléoptères pentamères. Ces insectes avaient pour caractères :

Antennes courtes, terminées par une massue de 3 et rarement 4 articles. *Corps* oblong, convexe, le plus souvent pubescent.

Cette famille se composa des genres *Dermestes*, *Trixagus* (*Throscus* de Latreille), *Anthrenus*, *Cryptophagus*, *Scaphidium* et *Byrrhus*.

1810. Latreille, dans ses *Considérations sur l'ordre naturel des Animaux*, continua à séparer nos SCUTICOLLES en deux familles : celle des **DERMESTINS** et celle des **BYRRHIENS**.

Les insectes de la première, n'ayant pas le sternum en mentonnière, comprirent les *Dermestes* et les *Attagènes*, auxquels ils restituèrent le

nom de *Megatoma*. Les Coléoptères de la seconde furent repartis dans les genres *Anthrenus*, *Throscus*, *Byrrhus*, *Hister*, *Nosodendron*, *Elmis*, *Dryops*, *Heterocerus* et *Georissus*.

1812. Lamarck, soit dans son *Extrait du Cours de zoologie*, soit dans le tome V (1817) de son *Histoire naturelle des Animaux sans vertèbres*, répartit nos SCUTICOLLES dans deux familles différentes. Celle des BYRRHIENS, de son dernier ouvrage, donna place aux *Anthrénes* et aux *Mégatomes*. Les *Dermestes* prirent rang parmi les NÉCROPHAGES.

1817. Latreille, dans le 3^e volume du *Règne animal* de Cuvier, modifia de nouveau ses travaux précédents.

La 4^e famille de ses Coléoptères pentamères fut celle des *Clavicornes*, ayant :

Quatre palpes ; des élytres recouvrant l'abdomen ; des antennes plus grosses vers l'extrémité, souvent même en massue perfoliée ou solide, plus longues que les palpes maxillaires, avec la base à peine recouverte.

Cette famille fut divisée en deux sections :

- 1^o Antennes grossissant insensiblement ;
- 2^o Antennes très-courtes constituant, à partir du 3^e article, une massue composée d'articles serrés (G. *Dryops*, *Heterocerus*).

La 1^{re} section fut partagée de la manière suivante :

- α Palpes maxillaires très-avancés, aussi longs que la tête ou les palpes labiaux. (G. *Clerus*, etc.).
- αα Palpes maxillaires plus courts que la tête et plus longs que les labiaux.
 - ¶ Antennes très-coudées (G. *Hister*).
 - ¶¶ Antennes droites.
 - γ Pieds saillants, bouche non avancée en mentonnière.
 - δ Mandibules allongées et arquées à leur extrémité (G. *Necrophorus*, *Silpha*, etc.).
 - γγ Mandibules courtes, sans arques (G. *Dermestes*, *Dorcatoma*).
 - xx Pieds contractiles, prosternum avancé en mentonnière (G. *Throscus*, *Anthrenus*, *Nosodendron*, *Byrrhus*, etc.).

1817. La même année, dans le tome VII, du *Nouveau Dictionnaire d'Histoire naturelle*, il divisa ses CLAVICORNES en huit tribus : 1^o *Palpeurs* ; 2^o *Clairones* ; 3^o *Histérides* ; 4^o *Peltoïdes* ; 5^o *Nitidulaires* ; 6^o *Dermestins* ; 7^o *Byrrhiens* ; 8^o *Macroductyles*.

1821. Le comte Dejean, dans le *Catalogue* de ses *Coléoptères*, plaça une partie de nos SCUTICOLLES parmi ses *Nécrophages* et l'autre parmi ses *Clavicornes*.

1825. Latreille, dont les idées de classification ont été très-mobiles, retouchait de nouveau ses travaux précédents dans ses *Familles naturelles du Règne animal*.

La 4^e famille de ses Coléoptères Pentamères, celle des CLAVICORNES, fut réduite à six tribus, un peu différemment réparties que dans son tableau précédent : 1^o *Histéroïdes* ; 2^o *Peltoïdes* ; 3^o *Palpeurs* ; 4^o *Dermestins* ; 5^o *Byrrhiens* ; 6^o *Macroductyles*.

Les *Dermestins* furent divisés comme suit :

- α Bouche de la plupart découverte, point de fossette longitudinale sur les côtés inférieurs du corselet pour recevoir les antennes (G. *Dermeste* et *Attagène*, qu'il rétablissait, en prenant pour type le *D. undatus* des auteurs).
- αα Prosternum recouvrant une partie de la bouche, antennes pouvant se loger, du moins en grande partie, dans des fossettes (G. *Mégatome*, *Trogoderme* qu'il regardait comme synonyme du G. *Trinodes* de Megerle et de Dejean), *Globicorne*).

Les *Byrrhiens* comprirent les genres *Anthrène*, *Nosodendre*, etc.

1829. Latreille, dans la seconde édition du *Règne animal* de Cuvier, divisait encore d'une manière différente sa famille des CLAVICORNES. Il la partageait en deux sections : la première comprenait les tribus suivantes : 1^o *Palpeurs* ; 2^o *Histéroïdes* ; 3^o *Silphales* ; 4^o *Scaphidites* ; 5^o *Nitidulaires* ; 6^o *Engidites* ; 7^o *Dermestins* ; 8^o *Byrrhiens*.

Les *Dermestins* se composèrent des genres *Aspidiphorus*, *Dermestes*, *Megatoma*, *Limnichus*, *Attagenus*, *Trogoderma*, *Anthrenus*, *Globicornis*.

L'illustre professeur de Paris avait enfin senti la nécessité de rattacher les Anthrènes aux Dermestins ; mais il avait réuni à la même famille divers genres qui s'en trouvent aujourd'hui exclus avec raison.

1829. La même année, Curtis, dans son *Guide to an Arrangement of British Insects*, avait aussi senti les affinités qui unissent nos SCUTICOLLES, puisqu'il plaçait, à la suite les uns des autres, les genres suivants : *Dermestes*, *Megatoma*, *Attagenus*, *Anthrenus*.

1830. Stephens, dans le tome III de ses *Illustrations*, continuait, à l'exemple de la plupart des auteurs précédents, à séparer nos Scuti-

colles dans les deux familles des *Dermestides* et des *Byrrhides* de Leach.

Dans la première figuraient les *Troscus*, les *Dermestes*, *Megatoma*, *Attagenus*, et il créait le genre *Tiresias*. Dans la seconde, se trouvaient placés les *Anthrènes* et les *Trinodes*.

1833. Dejean, entraîné par l'exemple de Latreille, sentit, dans la seconde édition de son *Catalogue*, la convenance de réunir dans sa famille des CLAVICORNES, nos SCUTICOLLES disséminés auparavant en deux familles. Les genres y furent inscrits dans l'ordre suivant :

Dermestes, *Attagenus*, *Megatoma*, *Trogoderma*, *Anthrenus*, *Trinodes*.

Il ne changea rien à cette disposition dans la dernière édition (1837) du même ouvrage.

1835. M. Brullé, dans son *Histoire naturelle des Insectes*, partagea sa tribu des CLAVICORNES en huit familles : ELMIENS, BYRRIENS, DERMESTIENS, NITIDULIENS, SILPHIENS, HISTÉRIENS, SCAPHIDIENS, PSÉLAPHIENS.

Les Dermestiens étaient distingués par leur corps souvent long et étroit, souvent ovoïde ; leurs pattes rétractiles, à l'exception des tarses ; leurs jambes allongées et grêles ; leurs antennes de formes variables.

Ce savant avait adopté la manière de voir de Latreille, relativement aux genres qui devaient entrer dans cette famille, et il donna, de ces coupes génériques, le tableau suivant :

α Antennes de onze articles.

6 Massue des antennes serrées.

γ Cette massue conique (cavités du prothorax courtes). *Anthrenus*.

γγ Cette massue globuleuse (cavités du prothorax longues) *Globicornis*.

66 Massue des antennes lâche.

δ Articles de la massue genoux. Antennes grossissant peu à peu. *Limnichus*.

δδ Articles de la massue en scie.

• Massue de quatre articles. *Trogoderma*.

αα Massue de trois articles.

θ Ces articles inégaux, le dernier le plus long.

π Prothorax avancé vers la bouche. *Megatoma*.

ππ Prothorax non avancé. Tête libre. *Attagenus*.

θθ Articles de la masse égaux entre eux *Dermestes*.

αα Antennes de dix articles seulement. Palpes renflés inférieurement *Aspidiphorus*.

1838. M. Heer, dans sa *Fauna Coleopterorum helvetica*, composa sa

famille des DERMESTIDES des genres *Dermestes*, *Megatoma*, *Tiresias*, *Attagenus*, *Limnichus*, *Trogoderma* et *Anthrenus*.

Le genre *Trinodes* fut laissé parmi les *Nitidulides*.

1835. M. Westwood, dans son *Introduction to the modern Classification of Insects*, suivit la voie la plus naturelle qui s'ouvrait, et donna un résumé des travaux connus, et des détails nouveaux et intéressants sur les premiers états et les noms de ces Coléoptères.

1840. M. de Castelnau, dans son *Histoire naturelle des Insectes*, éloigna de la tribu des DERMESTINS divers genres qui s'y trouvaient dans la méthode de Latreille; il forma de ces insectes deux sections :

1° DERMESTITES. Antennes libres. Genres *Aspidiphorus*, *Dermestes*, *Megatoma*.

2° ATTAGENITES. Antennes logées dans une cavité. Genres *Trogoderma*, *Anthrenus*, *Globicornis*.

1839. La même année, Stephens, dans son *Manuel*, retrancha les *Throsques* de sa famille des *Dermestides*, pour les faire entrer dans celle des *Buprestides*.

1844. M. L. Redtenbacher, dans ses *Genres pour la Faune des Insectes d'Allemagne*, donna à sa famille des DERMESTES les caractères suivants :

Tarses de cinq articles simples. *Antennes* à massue très-courte, de trois ou quatre articles. *Palpes* filiformes, plus courts que les antennes. *Ventre* de cinq arceaux. *Pieds* rétractiles. *Tête* verticale.

Elle fut divisée comme il suit :

a *Prothorax* creusé sur les côtés d'une excavation pour loger les antennes.

b *Massue* des antennes de trois articles.

c *Corps* ovale-oblong. *Massue* des antennes dentée à son côté interne. *Prothorax* creusé, sous les côtés, d'un long sillon, pour loger les antennes.

Tiresias.

cc *Corps* ovoïde. *Massue* des antennes, globuleuse et presque solide. *Prothorax* creusé, sous les angles antérieurs, d'une fossette pour loger les antennes.

Anthrenus.

bb *Massue* des antennes de quatre articles.

Trogoderma.

aa *Prothorax* non creusé sur les côtés d'une excavation pour loger les antennes.

- d* Antennes de dix articles.
e Corps ovoïde ou elliptique. *Limnichus.*
ee Corps presque globuleux, élargi et ventru postérieurement. *Aspidiphorus.*
dd Antennes de onze articles.
f Dernier article de la massue à peine plus grand que le précédent. *Dermestes.*
ff Dernier article de la massue, visiblement ou beaucoup plus long que le précédent.
g Corps brièvement ovoïde, hérissé de longs poils. *Trinodes.*
Mandibules fendues à l'extrémité.
gg Corps allongé en ovale-oblong.
h *Palpes* maxillaires à peine plus longs que les mâchoires mêmes ; à dernier article ovoïde. *Megaloma.*
hh *Palpes* maxillaires beaucoup plus longs que les mâchoires à dernier article aciculé. *Attagenus.*

1845. M. Blanchard, dans son *Histoire naturelle des Insectes*, partagea sa tribu des DERMESTIENS en quatre familles : 1^o *Mycétophagides* ; 2^o *Dermestides* ; 3^o *Byrrhides* ; 4^o *Agathidiides*.

Les *Dermestides* comprirent les genres *Dermestes*, *Attagenus*, *Megaloma*, *Trogoderma*, *Anthrenus*, *Aspidiphorus*, *Globicornis*.

Les *Byrrhides* renfermèrent les genres *Nosodendron*, *Byrrhus*, *Trinodes*.

1848. Depuis le dernier ouvrage de Latreille, les espèces de tous nos SCUTICOLLES se trouvaient à peu près réunies dans une famille dont les *Dermestes* semblent être les principaux représentants ; mais cette Famille ou Tribu, comprenait diverses coupes génériques qui s'y trouvaient déplacées, lorsque Erichson, dans le 3^e volume de son *Histoire naturelle des Insectes d'Allemagne*, donna à sa famille des DERMESTINS les caractères suivants :

Antennes insérées sur le front, droites, terminées par une massue. — *Hanches antérieures* coniques, saillantes : les postérieures en forme de lame. *Tarses* de cinq articles. — *Ventre* de cinq arceaux, libres.

Il restreignit cette famille dans des limites plus naturelles, et donna des genres qui la composent le tableau suivant :

- I. *Front* sans ocelle. *Dermestes.*
 II. *Front* pourvu d'une ocelle.

- A *Mésosternum* étroit. *Hanches intermédiaires* rapprochées.
b Bouche libre. *Allagenus.*
bb Bouche en partie cachée par le prosternum, avancée en forme de mentonnière.
c *Langnette* faiblement élargie. *Megatoma.*
cc *Langnette* comprimée, perpendiculaire. *Hadrotoma.*
AA *Mésosternum* large. *Hanches intermédiaires* éloignées l'une de l'autre.
d *Mésosternum* fendu. Bouche cachée par le prosternum avancé en mentonnière.
e Labre et *Mandibules* à découvert.
f *Langnette* faiblement élargie. *Trogoderma*
ff *Langnette* comprimée, perpendiculaire. *Tiresias.*
dd Labre seul à découvert.
g Une *fossète* destinée à loger les antennes : celle-ci située sous le bord du prothorax. *Anthrenus.*
gg Point de *fossète* pour loger les antennes. *Trinodes.*
dd *Mésosternum* non fendu. Bouche voilée par les hanches de devant. *Orphilus.*

Ce travail était un progrès réel. La famille des DERMESTINS, correspondant à notre tribu des SCUTICOLLES, se trouvait enfin enfermée dans ses limites naturelles, et l'auteur l'enrichissait du genre *Orphilus* et de celui d'*Hadrotoma*, correspondant en partie à celui de *Globicornis* de Latreille.

Jacquelin du Val, dans son beau *Genera*, a suivi la manière de voir du célèbre professeur de Berlin.

M. Louis Redtenbacher, dans sa *Faune d'Autriche*, et M. Lacordaire, à son exemple, dans son *Genera*, ont cru devoir admettre parmi les DERMESTIDES, le genre *Byturus*, ballotté d'une manière variable, suivant les auteurs, mais qui doit être évidemment évincé de nos SCUTICOLLES, pour être plus naturellement placé dans une autre Tribu ou Famille, peut-être dans celle des Nitidulaires, dans laquelle lui donne place, M. de Kiesenwetter (1).

Nous diviserons nos SCUTICOLLES en deux branches :

<i>Mésosternum</i>	{	Plus long que large.	DERMESTAIRE.
		Plus large que long	TROGODERMAIRE.

(1) Berlin, *Entom. Zeitsch.*, 1862, p. 416.

PREMIÈRE BRANCHE.

LES DERMESTAIRE.

CARACTÈRES : *Mésosternum* plus long que large.

Les Dermestaires peuvent être partagés en deux rameaux :

		Rameaux.
}	Prosternum	non avancé en forme de mentonnière, et laissant les parties inférieures de la bouche à découvert.
		DERMESTATES.
		avancé en forme de mentonnière, et voilant les parties inférieures de la bouche.
		MÉGATOMATES.

PREMIER RAMEAU.

LES DERMESTATES.

CARACTÈRES : *Prosternum* non avancé en forme de mentonnière, et laissant les parties inférieures de la bouche à découvert. *Yeux* entiers; situés sur les côtés de la tête; semi-globuleux. *Repli des élytres* horizontal ou subhorizontal sur les côtés de la poitrine; formant, près de sa base, vers le bord latéral des élytres, un angle presque droit.

Les Dermestates se répartissent dans les deux genres suivants :

		Genres.
}	Front	sans ocelle. Repli des élytres non tranchant sur les côtés du ventre. 1 ^{er} article des tarsez postérieurs, une fois environ plus court que le 2 ^e
		<i>Dermestes</i> .
		muni d'un ocelle. Repli des élytres réduit à une tranche sur les côtés du ventre. 1 ^{er} article des tarsez postérieurs deux fois au moins plus court que le 2 ^e
		<i>Attagenus</i> .

Genre *Dermestes*, DERMESTE; Linné.

Linné, Syst. nat., 10^e édit., 1758, t. 1, p. 354. — 12^e édit., t. 1, p. 561.

(*δίρμα*, peau; *εσθω*, je dévore.)

CARACTÈRES : *Mésosternum* plus long que large; non entaillé à sa partie antérieure, pour recevoir la pointe du prosternum. *Prosternum* non avancé en forme de mentonnière; laissant libres les parties de la bouche; à peine prolongé jusqu'à la moitié des hanches de devant. *Tête*

penchée. *Front* sans ocelle. *Yeux* semi-globuleux, situés sur les côtés de la tête; entiers. *Antennes* courtes; de 11 articles: le 1^{er}, subglobuleux, d'un diamètre un peu moins petit que les 2^e à 6^e ou 7^e: les 4^e à 8^e serrés: les trois derniers constituant une massue. *Prothorax* élargi d'avant en arrière, en ligne courbe, au moins sur la première moitié de ses côtés; sans sinuosité à ces derniers; tronqué ou obtusément en arc dirigé en arrière sur le quart ou presque le tiers médiale de sa base, et plus prolongé en arrière sur cette partie médiale qu'aux angles postérieurs; échancré entre cette troncature et chaque angle postérieur: le point le plus avancé de cette échancrure ordinairement moins rapproché de la ligne médiane que des angles postérieurs: ceux-ci, généralement un peu dirigés en arrière. *Repli des élytres* horizontal, formant avec le bord externe des élytres un angle à peu près droit; prolongé en se rétrécissant presque jusqu'à l'angle sutural. *Antépectus* creusé après son bord antérieur, entre les hanches de devant et les côtés, d'une fossette transverse, plus ou moins prononcée, pour loger les antennes dans l'état de repos. *Epimères du postpectus* longitudinales, offrant ordinairement visible leur angle antéro-interne à côté de l'angle antéro-externe des postépisternums. *Ventre* à 1^{er} arceau, examiné vers la moitié de la longueur des hanches postérieures, au moins aussi long que le 2^e. *Tibias* très-visiblement spinosules sur leur tranche externe. *Tarses* à 1^{er} article une fois environ plus court que le 2^e.

Les Dermestes, d'une taille généralement moins faible que les autres insectes de cette Tribu, sont aussi les ouvriers les plus actifs et les mieux organisés pour les œuvres de destruction auxquelles ont été dévolus nos Scuticolles; leur mandibules robustes, leurs mâchoires armées d'un crochet corné, même à l'état de larve, leur permettent de ronger les peaux les plus desséchées, les matières tendineuses les plus dures, et d'entamer même la corne.

On les bénirait s'ils se bornaient à contribuer à faire disparaître les restes dégoûtants des animaux livrés à la voirie; mais malheureusement ils ne déploient que trop souvent à nos dépens leur zèle et leur industrie. Ils détruisent nos provisions alimentaires tirées du règne animal, et portent, surtout dans leur jeune âge, la dévastation dans

les dépôts de pelletteries et dans les collections des mammifères et d'oiseaux.

La plupart de ces petits animaux ont le dessous du corps revêtu d'un duvet serré, le plus souvent d'une blancheur de lait, laissant divers espaces noirs ou presque dénudés.

Plusieurs mâles se distinguent des femelles par l'existence d'un signe orbiculaire, portant un faisceau de poils, et situé sur les 3^e et 4^e arceaux du ventre ou seulement sur le dernier (1).

On ne connaît pas encore la destination spéciale de cet organe : peut-être est-il destiné à produire un bruit particulier, destiné à faciliter dans l'obscurité la rencontre de ces insectes.

Leurs larves ont le *Corps* oblong ; composé, outre la tête de douze segments, dont les trois premiers sont thoraciques et portent chacun en dessous une paire de pieds ; la *Tête* engagée dans l'anneau thoracique ; les *Antennes* courtes, coniques, de quatre articles ; des *Ocelles*, ordinairement au nombre de six ; le *Labre* transverse ; les *Mandibules* cornées ; les *Mâchoires* munies d'un crochet corné à leur lobe interne ; les *Pulpes* courts, coniques ; les *Maxillaires*, de trois articles ; les *Labiaux*, de deux ; le *Dessus du corps* hérissé de poils assez longs, médiocrement serrés et divergents ; le dernier arceau dorsal armé de deux pointes recourbées ; l'*Anus* tubiforme ; les *Stigmates* au nombre de neuf paires.

Ces larves, souvent si nuisibles, se tiennent cachées pour commettre leurs dégâts ; elles rejettent des excréments unis par des filaments, comme en grains de chapelet, et changent plusieurs fois de peau avant de passer à l'état de nymphe.

La durée de leur existence vermiforme varie suivant les conditions plus ou moins heureuses dans lesquelles elles se trouvent. Si on les trouble dans leur repos, si elles sont forcées de supporter des jè-

(1) Ces organes ont été signalés pour la première fois, et comme étant particuliers aux mâles, par l'abbé J.-B. Vasco (*Mém. de l'Acad. de Turin*, t. III, 1798-1799, — Turin, 1790, p. 227). Ces signes, suivant MM. Siebold et Staninus (*Manuel d'Anat. comparée trad.*, t. I, p. 642) correspond inférieurement à un corps musculieux ; mais peut-être ces organes n'ont-ils pas l'usage que ces savants leur attribuent.

nes plus ou moins rigoureux, elles demeurent plus longtemps avant de subir leur seconde métamorphose.

Le tableau suivant servira à faciliter la distinction des espèces de notre pays :

- a. Médi et postpectus revêtus d'un duvet blanc grisâtre, ou grisâtre flavescant.
- b. Postépisternums marqués chacun d'une ou de deux taches noires.
- c. Postépisternums marqués chacun d'une seule tache noire, située sur le bord latéral.
- d. Elytres munies chacune d'une petite épine à l'angle sutural. Dernier arceau ventral noir sur sa toute partie médiane. *Vulpinus.*
- dd. Elytres sans épine à l'angle sutural. Dernier arceau du ventre noir sur la partie médiane antérieure. *Frischi.*
- cc. Postépisternums marqués chacun de deux taches noires, l'une sur le bord latéral, l'autre à leur angle antéro-interne.
- e. Dernier arceau ventral, paré de deux taches ou d'une bordure antérieure de duvet blanc ou cendré, ou grisâtre flavescant.
- f. Epimères du postpectus revêtues d'un duvet blanc ou grisâtre.
- g. Postépisternums offrant chacun la tache noire de leur angle antéro-interne unie à celle de leur bord latéral, en laissant revêtue de blanc l'épimère du postpectus. *Murinus.*
- h. Ventre non marqué de deux points noirs, sur le bord postérieur de leur 4^e arceau, qui est revêtu d'un duvet blanc ou grisâtre.
- i. Prothorax revêtu d'un duvet roussâtre épais, moucheté de taches noires ou brunes. 3^e arceau du ventre non marqué sur son duvet blanc d'un point noir près de chaque bord latéral.
- k. Ecusson noir sur son disque, bordé de duvet roux. *Pardalis*
- kk. Ecusson uniformément garni d'un duvet cendré, ou cendré roussâtre. *Undulatus.*
- ii. Prothorax non revêtu d'un duvet roussâtre épais, moucheté de taches noires. 3^e arceau du ventre, marqué sur son duvet blanc d'un

- point noir, rapproché de chaque bord externe.
- kk. Ventre marqué de deux points noirs sur le bord postérieur du 4^e arceau, qui est revêtu d'un duvet blanc ou cendré; ces points situés entre la ligne médiane et chaque bord latéral. 2^e et 3^e arceaux souvent marqués de points semblables. *Atomarius.*
- l. Dernier arceau ventral marqué de deux taches blanches. *Sardous.*
- ll. Dernier arceau ventral bordé seulement d'un duvet blanc à son bord antérieur. *Laniarius.*
- cc. Dernier arceau ventral noir. *Mustelinus.*
- ff. Epimères du postpectus noires. Tache noire de l'angle antéro-interne des postépisternums étendue sur l'épimère et unie en forme d'équerre à une tache noire couvrant la moitié antérieure du bord externe des postépisternums. *Tessellatus.*
- bb. Postépisternums revêtus d'un duvet grisâtre, ou grisâtre flavescents, sans tache noire.
- m. 2^e à 4^e arceaux du ventre, marqués sur les côtés d'une tache noire, contrastant avec leur duvet grisâtre ou d'un cendré flavescents. Dernier arceau ventral marqué de deux taches de duvet pareil liées à son bord antérieur. *Holoscericeus.*
- mm. 2^e à 4^e arceaux du ventre sans taches noires sur les côtés.
- n. Elytres noires.
- o. Ventre entièrement revêtu d'un duvet grisâtre flavescents, assez épais, luisant; à couleur foncière, obscure sur les deux ou trois premiers arceaux. *Gulo.*
- oo. Ventre à couleur foncière d'un rouge de cuir, garni d'un duvet grisâtre flavescents peu épais. *Bicolor.*
- nn. Elytres obscures, parées chacune d'une bande d'un cendré roussâtre sur les deux cinquièmes antérieurs. Ventre noir. *Lardarius.*
- AA. Médi et postpectus et ventre noirs. *Ater.*

1. *Dermestes vulpinus*; FABRICIUS.

Prothorax et élytres noirs, garnis d'une pubescence mélangée de poils noirs et de poils cendrés : le prothorax revêtu sur les côtés d'un duvet d'un cendré blanchâtre plus long et plus épais, dirigé de dehors en dedans :

les élytres munies d'une petite épine à l'angle sutural. *Postépisternums* et quatre premiers arceaux du ventre revêtus d'un duvet blanc : les premiers marqués chacun d'une tache noire, en carré plus long que large, du quart à la moitié de leur côté externe : les seconds parés d'une tache noire sur les côtés des quatre premiers arceaux : le dernier, noir en devant, roux postérieurement, paré, entre la ligne médiane et chacun des côtés, d'une bande de duvet blanc, postérieurement racourcie et liée à un point blanc plus antérieur. Cuisses postérieures noires, revêtues de duvet blanc sur leurs deux tiers basilaires.

♂ 4^e arceau du ventre offrant sur sa ligne médiane un petit signe lisse et circulaire, chargé d'un faisceau de poils relevés.

♀ 4^e arceau ventral sans signe particulier.

Dermestes vulpinus. FABR., Spec. ins., t. I, p. 64, 9. — Id. Syst. Eleuth., t. I, p. 314, 12. — OLIV., Enc. méth., t. VI, p. 266, 4? — GYLLENH., Ins. succ., t. I, p. 147, 2. — STEPH., Illustr., t. III, p. 129, 4. — Id. Man., p. 143, 1453. — BRULLÉ, Hist. nat., t. V, p. 389. — ERICH., Naturg. di Ins. Deutsch., t. III, p. 426, 1. — KUSTER, Kaef. Europ., 3, 28. (en partie). — STURM, Deutsch. Faun., t. XIX, p. 42, 1. pl. 250, fig. a A.-C. — WOLLAST. Ins. mader, p. 203, 160. — L. REDTENB., Faun. austr., 2^e édit., p. 218. — JACQUELIN DU VAL, Gener., fig. 296. — CHEVROLAT, Ann. de la Soc. entom. de Fr., 1863, p. 615.

Dermestes maculatus. DE GEER, Mém., t. IV, p. 223, 2.

Dermestes senex. (DAHL), GERMAR, Ins. spec., p. 88, 144.

Dermestes lupinus. (ESCHSCHOLTZ) (DEJEAN), Catal., 1837, p. 139. — ERICHSON, in WIEGM., Arch. 1843, t. I, p. 206. — MANNERH., Bullet. de Mosc., 1843, p. 85, 181.

Long. 0,0072 à 0,0100 (3 l. 1/4 à 4 l. 1/2). — Larg. 0,0033 à 0,0039 (1 l. 1/2 à 1 l. 3/4).

Corps oblong et suballongé. Tête noire ; densément ponctuée ; glabre ou presque glabre de chaque côté du vertex, garnie sur le reste de sa surface d'un duvet cendré, fauve ou roussâtre, mi-doré parfois à certain jour. Antennes d'un rouge brun ou d'un brun rouge, parfois plus obscures sur la massue que sur la tige. *Prothorax* élargi en ligne courbe jusqu'au tiers de ses côtés, subparallèle ou légèrement incurbé postérieurement ; à cils jaunâtres ou mi-dorés au bord postérieur de la partie médiane et obtusément tronquée de sa base ; plus convexe en

devant qu'en arrière; densément ponctué; noir; garni sur son disque d'un duvet peu épais, formé de poils noirs, mélangés de poils cendrés; revêtu sur les côtés d'un duvet épais, cendré ou cendré blanchâtre, dont les poils sont dirigés transversalement, de dehors en dedans; cette partie duveteuse couvrant chaque tiers externe du bord antérieur et ordinairement chaque dixième externe de sa base, quelquefois rétréci d'avant en arrière jusqu'aux angles postérieurs; muni à ceux-ci d'une mèche de poils dirigés en arrière en forme de dent. *Ecusson* noir; poin'illé; revêtu d'un duvet cendré ou d'un cendré roussâtre, mi-doré. *Elytres* subparallèles jusqu'aux deux tiers, subarrondies, prises ensemble, postérieurement; armées à l'angle sutural d'une petite épine, ordinairement plus faible chez la ♀; médiocrement convexes; densément ponctuées; noires, garnies d'un duvet formé de poils fins, couchés, noirs, entremêlés de poils cendrés. *Dessous du corps* revêtu sur les médi et postpectus et sur les quatre premiers arceaux du ventre, d'un duvet blanc, serré, laissant noires: 1° les parties sur lesquelles s'appliquent les cuisses dans l'état de repos; 2° une tache en carré plus long que large, couvrant du quart à la moitié du bord externe du post-épisternum; 3° une tache de chaque côté des quatre premiers arceaux du ventre: celle des 2 à 4° arceaux en forme de gros point: celle du premier, grande, en espèce de carré plus long que large, couvrant la moitié de la longueur de cet arceau sur les côtés et les deux tiers plus intérieurement: le dernier arceau noir en devant, roux ou d'un roux fauve postérieurement, paré de deux bandes longitudinales de duvet blanc naissant chacune du bord antérieur, postérieurement raccourcies, et liées par leur angle postéro-externe à un point de duvet blanc marginal et parfois nul. *Pieds* noirs: trochanter et deux tiers basilaires des cuisses (des postérieures, au moins,) revêtus de duvet blanc.

Cette espèce habite les provinces tempérées et surtout méridionales de la France. On la trouve dans les environs de Lyon, et surtout en Provence, dans les maisons, et plus habituellement sous les petits cadavres des animaux.

Obs. Elle est facile à reconnaître entre les suivantes, à la petite épine dont l'angle sutural de ses élytres est armé.

La couleur foncière varie suivant le développement de la matière

colorante noire. Quand celle-ci n'a pas eu le temps de se développer suffisamment, le corps passe au brun-rouge ou même au rouge-brun ou brunâtre.

Dans les parties plus méridionales de l'Europe, en Corse, en Sardaigne et en Espagne, on trouve des individus dont le prothorax et les élytres sont uniformément revêtus d'un duvet assez épais, cendré, grisâtre : le prothorax offre aussi sur les côtés les poils du duvet dirigés de dehors en dedans, mais cette partie duveteuse est de même couleur et par conséquent peu distincte du reste. La tête est également revêtue de duvet jusqu'à son bord postérieur, au lieu d'offrir presque dénudées les parties latérales du vertex. De tels individus semblent au premier aspect devoir constituer une espèce particulière (*D. rattulus*); mais le dessous de leur corps est tellement identique avec celui du *D. vulpinus*, qu'ils ne sont probablement qu'une variété de celui-ci. Leur élytre est de même munie d'une petite épine à l'angle sutural.

Avant le *D. vulpinus* doit être placée l'espèce suivante :

***Dermestes carnivorus*, FABRICIUS.** Tête revêtue d'un duvet blanc cendré. Prothorax et élytres noirs, brièvement garnis d'un duvet concolore ; le prothorax revêtu, en devant et largement sur les côtés, d'un duvet d'un blanc cendré ; les élytres parées chacune près de la base, d'une tache d'un duvet roux, s'appuyant sur le calus, étendue au moins jusqu'à la moitié interne de leur largeur ; postépisternums et ventre revêtus d'un duvet blanc : les premiers marqués chacun d'une tache noire, du quart à la moitié de leur bord latéral : le second paré d'une tache noire au côté de chacun des quatre premiers arceaux : le cinquième entièrement blanc : cuisses et tibiae revêtus d'un duvet blanc : les cuisses marquées d'une tache noire sur leur dernier tiers.

♂ 3^e et 4^e arceaux du ventre offrant chacun sur la ligne médiane un petit signe circulaire et lisse, chargé d'un faisceau de poils.

♀ 3^e et 4^e arceaux ventral sans signe particulier.

Dermestes carnivorus, FABRICIUS, Syst. Eleuth., t. I, p. 312. — OLIV., Entom., t. II, n^o 9, p. 7, 2, pl. 11, fig. 8. — JACQ. DU VAL, Gen. 1, p. 400. — CHEVROLAT, Ann. de la Soc. entom. de Fr., 1863, p. 615.

Dermestes versicolor. CASTELN., Hist. nat., t. II, p. 33, 4.

Patrie : Cuba, la Guadeloupe, la Nouvelle-Grenade ; mais importé une fois à Paris avec des peaux provenant de ces pays, et trouvé dans la capitale, par M. Aubé ; mais il ne peut être considéré comme un insecte de France.

Obs. Cette espèce est très-distincte des autres par l'angle antéro-interne de ses épimères, qui est noir et par le 5^e arceau ventral, entièrement revêtu de duvet blanc.

Après le *D. vulpinus* se place l'espèce suivante :

***Dermestes cadaverinus*, FABRICIUS.** Dessus du corps noir, revêtu d'un duvet roux, et, postérieurement de deux taches de duvet blanc. Prothorax et élytres garnis d'un duvet cendré grisâtre ; le prothorax largement revêtu sur les côtés d'un duvet plus fin et plus serré, d'un cendré blanchâtre. Postépisternums et ventre revêtus d'un duvet blanc ; les premiers, marqués chacun d'une tache noire carrée vers le milieu de leur bord latéral : le second, de chaque côté de ses arceaux : le dernier noir sur les deux tiers antérieurs de sa partie médiane, roux postérieurement sur celle-ci. Cuisses revêtues de duvet blanc sur leurs deux tiers basilaires, noires postérieurement.

♂ 3^e et 4^e arceaux du ventre parés chacun sur la ligne médiane d'un signe orbiculaire et lisse, chargé d'un faisceau de poils.

♀ 3^e et 4^e arceaux du ventre sans signe particulier.

Dermestes cadaverinus, FABR., Syst. entom., p. 55, 3. — Id. Syst. Eleuth., t. I, p. 312. 8. — SCHENK., Syst. ins., t. II, p. 85, 3.

Long. 0,0060 (4 l.) — Larg. 0,0042 (4 l. 7/8).

Patrie : La Russie méridionale, l'Arabie, les Indes, le Mexique et quelques autres parties de l'Amérique méridionale. (De Bonvouloir.)

Obs. Suivant ERICHSON, le *D. domesticus* (GEBLER), GERMAR, Insect. Spec., p. 83, 143, semble n'être qu'une variété immature du *D. cadaverinus* ; suivant KÜSTER, il faudrait le rapporter à notre *D. nozius*.

Cet insecte a pu être parfois importé en France ; mais il ne peut être considéré comme une espèce habitant notre pays.

2. *Dermestes sibericus* ; ERICHSON.

Prothorax et élytres noirs : le prothorax revêtu en devant et plus largement sur les côtés d'un duvet épais blanc ou blanc cendré. *Elytres garnies d'un duvet formé de poils fins, noirs, couchés, entremêlés de poils blancs.* *Postépisternums et ventre revêtus d'un duvet blanc* : les premiers marqués chacun d'une tache noire presque carrée du quart à la moitié de leur côté externe ; le second, paré d'une tache noire sur les côtés des arceaux et d'une bande longitudinale de même couleur, élargie postérieurement sur la partie médiane du dernier. *Cuisses postérieures revêtues d'un duvet blanc sur leurs trois cinquièmes basilaires, avec une tache noire près des trochanters.*

♂ 4^e arceau ventral offrant sur sa ligne médiane un petit signe lisse et circulaire, chargé d'un faisceau de poils relevés.

♀ 4^e arceau ventral sans signe particulier.

Dermestes sibericus (MANNERHEIM), ERICHSON, *Naturl. di Ins. Deutsch.*, t. III, p. 427, note 2. — KUSTER, *Kaef. Europ.*, XXII, 29.

Long. 0,0067 à 0,0082 (3 l. à 3 l. 7/8). — Larg. 0,0033 (1 l. 1/2).

Corps oblong ou suballongé. Tête ordinairement noire ; densément ponctuée ; revêtue d'un duvet brun ou d'un brun fauve, parée de quatre taches de duvet blanc : une au côté interne de chaque œil et deux sur le front. *Antennes d'un rouge brun ou de couleur marron sur leur tige, ordinairement moins claires sur la massue.* *Prothorax élargi en ligne courbe jusqu'à la moitié de ses côtés, subparallèle ensuite* ; cilié de poils jaunâtre, mi-dorés sur la partie médiane de sa base ; plus convexe en devant qu'en arrière ; densément ponctué ; noir, revêtu en devant et sur les côtés d'un duvet blanc : cette partie duveteuse constituant une bordure, depuis le milieu du bord antérieur jusqu'à la base, dont elle couvre chaque sixième externe ; presque glabre sur le reste de sa surface. *Écusson noir, revêtu de poils d'un roux fauve.* *Elytres subparallèles presque jusqu'aux deux tiers de leur longueur, subarrondies, prises ensemble, postérieurement* ; inermes à l'angle su-

tural ; médiocrement convexes ; densément ponctuées ; noires ; garnies de poils fins, concolores, entremêlés de poils d'un blanc cendré. *De-sous du corps* noir ; revêtu d'un duvet blanc, épais, laissant de couleur noire : 1° une partie de l'antépectus, et celles sur lesquelles s'appliquent les cuisses ; 2° une tache carrée couvrant du quart à la moitié du côté externe des postépisternums ; 3° une tache sur les côtés des arceaux du ventre : celle des 2° à 5° arceaux, en forme de gros point : celle du 1^{er}, grande en carré plus long que large, prolongée jusqu'aux deux tiers de la longueur de l'arceau, excepté sur les côtés où elle couvre à peine la moitié antérieure : dernier arceau noir, paré de deux bandes longitudinales de duvet blanc, ou revêtu de duvet blanc paré d'une tache punctiforme noire sur les côtés, et, sur la ligne médiane, d'une bande longitudinale noire, élargie postérieurement. *Pieds* noirs. *Trochanters* revêtus de duvet blanc : cuisses (les postérieures au moins) revêtues, sur leurs deux cinquièmes basilaires, d'un duvet blanc, enclosant une tache noire près des trochanters.

Cette espèce est sibérienne ; mais elle parait avoir été prise quelquefois en France, parmi les peaux importées dans notre pays.

Obs. Elle a beaucoup d'analogie avec le *D. vulpinus* ; mais elle est d'une taille ordinairement moins avantageuse ; elle s'en distingue, d'ailleurs, par la couleur du duvet de sa tête et par le dessin qu'il constitue : par son prothorax revêtu, en devant et sur les côtés, d'un duvet blanc, épais, nettement séparé de la partie discale ; par ses élytres mélangées de poils fins, noirs, et d'autres moins fins, d'un blanc cendré, sans pointe ou épine à l'angle sutural ; par ses cuisses marquées d'une tache noire à la base de leur partie couverte d'un duvet blanc.

3. *Dermestes Frischii*; KUGELANN.

Prothorax et élytres noirs : le prothorax garni en devant et plus largement sur les côtés d'un duvet cendré blanchâtre, enclosant une tache noire près des angles postérieurs : les élytres garnis d'un duvet noir, fin, couché, entremêlé de poils cendrés. *Postépisternums et ventre* revêtus d'un duvet blanc : les premiers, marqués chacun d'une tache noire, presque carrée, couvrant du quart à la moitié de leur côté externe : le

second paré d'une tache noire sur les côtés des quatre premiers arceaux, et de deux taches ponctiformes noires, unies en forme de bande, sur la moitié postérieure du dernier. Cuisses postérieures revêtues, sur leurs trois cinquièmes basilaires, d'un duvet blanc, enclosant une tache noire près des trochanters.

♂ 4^e arceau ventral offrant sur sa ligne médiane un signe circulaire et lisse, chargé d'un petit faisceau de poils relevés.

♀ 4^e arceau ventral sans signe particulier.

Dermestes Frischii. KUGELANN, in SCHNEIDER's, Magaz., p. 478. 3. — ERICHS., Naturg. d. Ins. Deutsch., t. III, p. 428. 2. — KUSTER, Kaef. Europ., 5. 60. — STURM, Deutsch. Faun., t. XIX. p. 44. 2. pl. 350. fig. d. D-E. — L. REDTENB., Faun. austr. 2^e édit. p. 218.

Dermestes vulpinus. ILLIG., Kaef. Preuss., p. 313. 3. — HERBST, Kaef. t. IV, p. 124. 5. pl. 10, fig. 5. — OLIV., Entom., t. II, n^o 9. p. 8. 4. — DUFTSCH., Faun. Austr., t. III, p. 33. 4.

Long. 0^m,0067 à 0^m,0090 (3 l. à 4 l.). — Larg. 0^m,0028 à 0^m,0039
(1 l. 1/4 à 1 l. 3/4).

Corps oblong ou suballongé. Tête noire; densément ponctuée; revêtue d'un duvet formé de poils blancs sur les côtés du front; parée sur le milieu de celui-ci de deux taches ponctiformes, formées par un duvet semblable; garnie de duvet obscur sur le reste de sa surface. Antennes d'un brun rouge ou d'un rouge brun, avec la massue assez serrée, ordinairement plus obscure ou moins claire que la tige. Prothorax élargi en ligne courbe jusqu'à la moitié de ses côtés, à peine élargi ensuite en ligne droite; garni de cils mi-dorés sur la partie médiane obtusément tronquée de sa base; plus convexe en devant qu'en arrière; densément ponctué; noir; revêtu en devant et sur les côtés d'un duvet cendré, ou cendré blanc; cette partie duveteuse formant de chaque côté une bordure latérale graduellement rétrécie presque depuis le milieu du bord antérieur jusqu'à la base, dont elle couvre au moins chaque sixième externe, en enclosant près de l'angle postérieur une tache subarrondie noire. Ecusson noir; pointillé; revêtu de poils d'un blanc ou cendré jaunâtre. Elytres à peine rétrécies jusqu'aux deux tiers, subarrondies postérieurement prises ensemble; inermes à l'angle sutural; médiocrement convexes; noires; densément et finement

ponctuées ; garnies d'un duvet formé de poils fins, couchés, concolores, entremêlés de poils cendrés ou d'un blanc cendré. *Dessous du corps* noir ; revêtu d'un duvet blanc, serré, laissant de couleur noire : 1^o une partie de l'antépectus, et celles sur lesquelles s'appliquent les cuisses ; 2^o une tache presque carrée, couvrant du quart à la moitié du côté externe des postépisternums ; 3^o une tache sur les côtés de chacun des arceaux du ventre : celle des 2^o à 5^o arceaux ponctiformes : celle du premier, grande, presque en parallélogramme longitudinal, couvrant les deux tiers de la longueur de cet arceau, excepté sur les côtés dont elle ne couvre que les trois cinquièmes : le dernier arceau blanc, comme les autres, avec sa partie postérieure marquée de deux grosses taches ponctiformes ou arrondies, unies en une sorte de bande transverse. *Pieds* noirs : trochanters revêtus d'un duvet blanc : cuisses (les postérieures, du moins,) revêtues, sur leurs trois cinquièmes basilaires, d'un duvet blanc, enclosant une tache noire, près des trochanters.

Cette espèce habite principalement les zones tempérées et surtout méridionales. On la trouve dans nos environs, en Languedoc, en Provence, en Algérie. Elle paraît rechercher surtout les petits cadavres.

Obs. Le *D. Frischi* se distingue des *D. vulpinus* et *sibiricus*, par son dernier arceau ventral blanc sur sa moitié antérieure, au lieu d'être noir sur toute la longueur de sa partie médiane ; par le duvet d'un blanc cendré couvrant les côtés du prothorax enclosant une tache noire près de chaque angle postérieur. Il s'éloigne d'ailleurs du *vulpinus* par son vertex garni de poils obscurs ; par ses élytres inermes, par le duvet blanc de ses cuisses moins largement prolongé, enclosant une tache noire au côté externe de sa base.

***Dermestes dimidiatus* ; STEVEN.** *Noir. Prothorax et quart basilaire de la longueur des élytres, revêtus d'un duvet épais, cendré. Postépisternums et ventre revêtus d'un duvet blanc ; les premiers, marqués chacun de deux taches noires, ponctiformes ou presque carrées ; l'une vers la moitié de leur côté externe ; l'autre à leur angle antéro-interne : le ventre pare d'une tache noire de chaque côté des premiers arceaux et de deux autres, contiguës à l'extrémité du dernier. Cuisses noires, garnies d'un duvet concolore ou brun.*

♂ 4^e arceau offrant sur sa ligne médiane un petit signe circulaire et lisse, chargé d'un petit faisceau de poils relevés.

♀ 4^e arceau sans signe particulier.

Dermestes dimidiatus. STEVEN, in SCHONH., Syn. ins., t. II, p. 89. 17. — KUSTER, Kaef. Eur., xx., 13.

♀ *Dermestes leopardinus*. MULS. et GOEDART, in MULS., Opusc. entom., t. VI, p. 173.

Long. 0,0090 (4 l.). — Larg. 0,0039 (1 l. 3/4).

Patrie : La Crimée.

14. *Dermestes murinus*, LINNÉ.

Noir ; marbré en dessus de mouchetures d'un duvet d'un blanc bleuâtre. Prothorax paré de chaque côté, vers la moitié de sa longueur, entre sa ligne médiane et ses bords latéraux, d'une moucheture d'un roux jaune mi-doré. Eriusson revêtu de poils semblables. Postépisternum et quatre premiers arceaux du ventre revêtus d'un duvet blanc : les premiers marqués chacun d'une bande noire, prolongée depuis l'angle antéro-interne jusqu'aux deux tiers de leur bord externe, en laissant blanc l'angle antéro-interne de l'épimère ; le ventre paré d'une tache noire sur les côtés de chacun des quatre premiers arceaux ; le dernier noir, orné de trois taches ponctiformes de duvet blanc. Cuisses postérieures noires, avec l'extrémité et une bande transversale de duvet blanc.

♂ 3^e et 4^e arceaux offrant chacun sur la ligne médiane un petit signe circulaire et lisse, chargé d'un faisceau de poils.

♀ 3^e et 4^e arceaux du ventre sans signe particulier.

Dermestes murinus. LINNÉ, Syst. nat., 10^e édit., t. I, p. 350. 17. — Id. 12^e édit., t. I, p. 863. 18. — Id. Faun. suec., p. 144. 426. — FABR., Syst. entom., p. 56. 7. — Id. Syst. Eleuth., t. I, p. 315. 15. — PAYK. Faun. suec. t. I., p. 277. 2. — ILLIG., Kaef. preuss. p. 312. 2. — SCHONH., Syn. ins., t. II, p. 90. 26. — GYLLENH. Ins. suec., t. I, p. 147. 3. — DUFTSCH., Faun. austr., t. III, p. 33. 3. — ZETTERST. Faun. lapp. p. 91. 2. — Id. insect. lapp., p. 94. 2. — HEER, Faun. Col. helv. t. I. p. 435. 3. — DE CASTELN., Hist. nat., t. II, p. 34. 8. — KUSTER., Kaef. Eur. III. 29. — ERICHSON. Insect. Deutsch., t. III, p. 429. 3. — STURM. Deutsch. Faun., t. XIX, p. 47., pl. 331, fig. a. A. B. — L. Redtenb. Faun. aust., 2^e édit., p. 217.

Dermestes nebulus. DE GEER. Mem., t. IV, p. 197. 2.

Dermestes calla. PANZ. Naturf., t. XXIV, 10. 12., pl. 1. fig. 12. — Id. Faun. germ., 40. 4. — HERBST, Kaef. t. IV, p. 123, 4. pl. 40, fig. 4.

Dermestes roseiventris. DE CASTELN., Hist. nat., t. II, p. 34. 13.

Long. 0,0067 à 0,0072 (3 l. à 3 l. 1/4). — Larg. 0,0028 à 0,0029 (1 l. 1/4 à 1 l. 1/3).

Corps oblong. *Tête* noire densément ponctuée; garnie de mouchetures de poils d'un blanc bleuâtre, et d'une moucheture blanchâtre, au milieu du front: labre cilié en devant de poils mi-dorés. *Antennes* noires ou en partie d'un rouge brun et luisant, sur la tige, d'un noir profond et mat, sur la massue. *Prothorax* élargi en ligne courbe sur les côtés, jusqu'aux trois cinquièmes de ceux-ci, subparallèle ou à peine rétréci ensuite; à angles postérieurs peu dirigés en arrière; plus convexe en devant qu'en arrière; noir, marbré de mouchetures d'un duvet d'un blanc bleuâtre et constituant par leur union des dessins variés; paré de chaque côté, entre la ligne médiane et chaque bord externe, vers la moitié de sa longueur, d'une moucheture d'un roux jaune mi-doré; offrant souvent des cils de même couleur au bord postérieur de sa troncature basilaire médiane et de ses angles postérieurs. *Ecusson* noir, revêtu de poils d'un roux jaune mi-doré, avec les angles antérieurs garnis d'un duvet bleu pâle ou blanchâtre. *Elytres* subparallèles jusqu'aux quatre septièmes de leur longueur, subarrondies, prises ensemble postérieurement; médiocrement convexes; noires, marbrées de mouchetures formées d'un duvet d'un blanc bleuâtre. *Dessous du corps* noir, revêtu sur les médi et postpectus et sur les quatre premiers arceaux du ventre d'un duvet blanc ou d'un blanc cendré ou parfois rose, laissant de couleur noire: 1° les parties sur lesquelles s'appliquent les cuisses; 2° une bande allongée sur chacun des postépisternums; cette bande, naissant de leur angle antéro-interne, est prolongée jusqu'aux deux tiers de leur côté externe, en laissant l'angle antéro-interne des épimères revêtu de duvet blanc; 3° une tache sur les côtés de chacun des quatre premiers arceaux du ventre: celle des 2° à 4° arceaux en forme de gros point: celle du 1^{er} grande, presque carrée, couvrant les trois quarts antérieurs des

côtés de cet arceau, un peu moins longuement prolongée à son angle postéro-interne; offrant en outre plus près de la ligne médiane deux autres taches noires: l'une assez grosse, près de la base des cuisses: l'autre, petite, ponctiforme, près de l'angle postéro-interne de la grosse; dernier arceau noir, paré, près de son bord antérieur, de trois taches ponctiformes, de duvet blanc. *Pieds* noirs; trochanters revêtus de duvet blanc ou blanc cendré; cuisses postérieures au moins parées d'une bande transversale de duvet semblable vers la moitié de leur longueur, et moins densément revêtues d'un même duvet près du genou.

Cette espèce habite la plupart des provinces de la France. On la trouve sous les cadavres, dans les charniers des équarisseurs, etc.

Obs. Cette espèce est très-distincte des précédentes et même de toutes les autres, par le signe noir de ses postépisternums, par les deux taches noires isolées l'une de l'autre, qui se trouvent au côté interne de la tache latérale noire du 1^{er} arceau ventral, dont elles restent également séparées; par son dernier arceau, paré de trois taches ponctiformes de duvet blanc; elle s'éloigne d'ailleurs des *D. vulpinus*, *sibiricus* et *Frischi*, par ses cuisses noires, parées d'un demi-anneau de duvet blanc.

Latreille (1) a trouvé la larve de cet insecte dans le nid du *Philanthus apivorus*. Elle est conique, allongée, d'un brun foncé, hérissée de poils longs et rougeâtres. Son anus est terminé par un tuyau et l'on voit au-dessous deux épines rougeâtres.

Près de cette espèce paraît devoir se placer la suivante :

***Dermestes tessellatocollis*, MATSCHULSKY.** *Allongé, parallèle, subcylindrique, très-ponctuée, noir; revêtu d'un duvet blanc, en dessous; en dessus, fasciculé d'un duvet fauve sur la tête, le prothorax et l'écusson; élytres éparsement garnies de poils blancs. Antennes et pieds antérieurs d'un brun noir; les postérieurs annelés de blanc; ventre marqué de taches noires sur les côtes des arceaux; les 3^e et 4^e parés sur leur ligne médiane d'un point chargé d'un fascicule de poils.*

(1) *Histoire naturelle des Fourmis*, p. 320.

Dermestes tessellatocollis. MOTSCH. in SCHRENCK'S. Reise in Amur-Landen., p. 124. 202, pl. 8, fig. 20.

Long. 0,0078.

Patrie : la Sibérie orientale.

3. *Dermestes undulatus*; BRAHM.

Tête et prothorax noirs, revêtus de mouchetures d'un duvet épais, d'un roux fauve. Ecusson couvert d'un duvet pareil. Elytres noires, paraissant d'un noir bleuâtre, marbré d'un duvet d'un blanc bleuâtre. Postépisternums et quatre premiers arceaux du ventre revêtus d'un duvet blanc : les premiers marqués chacun d'un trait transverse noir, à leur angle antéro-interne ; et d'une tache de même couleur du quart à la moitié au moins de leur côté externe ; les seconds parés d'une tache noire sur les côtés des 4 premiers arceaux : celle du 1^{er} incomplètement divisée par une bande de duvet blanc ; le 5^e arceau noir, orné de deux taches ponctiformes de duvet blanc. Cuisses postérieures noires, parées d'une bande transversale de duvet blanc.

♂ 3^e et 4^e arceaux du ventre offrant chacun sur leur ligne médiane un petit signe circulaire et lisse, chargé d'un faisceau de poils.

♀ 3^e et 4^e arceaux du ventre sans signe particulier.

Dermestes undulatus. BRAHM, Ins. Kalend., t. I, p. 114. — ERICHSON, Naturg. d. Ins., t. III, p. 430. 4. — KUSTER., Kaef. Europ., III. 31 — L. REDTENB., Faun. austr., 2^e édit., p. 218.

Dermestes tessellatus. ILLIG., Mag., t. I, p. 84. 2-3. a.

Dermestes tessellatus, var. *vulpecula*. HERBST, Kaef., t. IV, p. 123.

Dermestes murinus. OLIV., Entom., t. II, n^o 9, p. 8. 3., pl. 1, fig. 3.

Long. 0^m,0051 à 0^m,0067 (2 l. 1/4 à 3 l.). — Larg. 0^m,0022 à 0^m,0033 (1 l. à 1 l. 1/2.)

Corps oblong. Tête noire, revêtue d'un duvet épais, d'un roux fauve. ordinairement divisé par mouchetures, laissant, de couleur foncière, une tache ponctiforme noire, de chaque côté du vertex, et une bande linéaire transverse, sur le milieu du front. Antennes d'un brun rouge ou d'un rouge brun luisant sur la tige. d'un rouge de cuir et mat sur la massue :

celle-ci lâche. *Prothorax* élargi en ligne courbe jusqu'aux deux tiers de ses côtés ou un peu plus, rétréci ensuite; plus convexe en avant qu'en arrière; densément et assez finement ponctué; noir; revêtu d'un duvet épais, d'un roux fauve, divisé par mouchetures, laissant les intervalles de couleur foncière (ordinairement huit intervalles linéaires attenants au bord antérieur); paré à la base de quatre mouchetures dirigées en arrière formées de poils semblables: une, de chaque côté de la troncature, bordant les angles antérieurs de l'écusson: une plus petite et ordinairement plus pâle à chaque angle postérieur. *Écusson* revêtu d'un duvet épais, d'un roux fauve. *Elytres* subparallèles jusqu'à la moitié ou un peu plus de leur longueur, subarrondies postérieurement, prises ensemble; médiocrement convexes; densément et finement ponctué; noires ou paraissant d'un noir bleuâtre; marbrées d'un duvet blanc ou blanc cendré à teinte bleuâtre. *Dessous du corps* noir, revêtu sur les médi et postpectus et sur les quatre premiers arceaux du ventre d'un duvet blanc, laissant de couleur noire: 1° les parties sur lesquelles s'appliquent les cuisses; 2° deux taches sur chacun des postépisternums: l'une à leur angle antéro-interne, en forme de trait ou de ligne transverse: l'autre couvrant du cinquième ou du quart jusqu'à un peu plus de la moitié de leur longueur, en forme de parallélogramme allongé, en laissant ordinairement brièvement noir leur angle antéro-externe; 3° une tache sur les côtés de chacun des quatre premiers arceaux du ventre: celles des 2° à 4° arceaux en forme de gros points: celle du 1^{er} arceau, grande, couvrant toute la longueur ou presque toute la longueur de cet arceau, étendue en largeur presque jusqu'à la base des cuisses, mais divisée par une bande longitudinale de duvet blanc, plus ou moins incomplète. Dernier arceau noir, paré, près de son bord antérieur, de deux taches punctiformes de duvet blanc. *Pieds* noirs ou d'un noir brun. *Trochanters* en majeure partie revêtus de duvet blanc: cuisses, les postérieures, au moins, ornées, vers la moitié de leur longueur, d'une bande transversale de duvet blanc.

Cette espèce habite les environs de Lyon, nos provinces méridionales, l'Algérie, etc. On la trouve sous les petits cadavres, dans les abattoirs, etc.

Obs. Cette espèce se distingue des *D. vulpinus*, *sibiricus* et *Frischi*, par ses postépisternums, marqués chacun de deux taches noires; du *D. murinus* par les deux taches de ses postépisternums isolées, par son dernier arceau ventral paré seulement de deux taches ponctiformes de duvet blanc; par ses cuisses noires à l'extrémité. La tache en forme de ligne ou de trait transverse des angles antéro-externes des ses postépisternums, la couleur du dessus de son corps, etc., l'éloignent assez facilement des suivantes.

La larve de cette espèce a été trouvée par MM. Chapuis et Candèze occupée à dévorer les restes des chairs d'un poisson desséché. Elle a beaucoup d'analogie avec celle du *D. lardarius*; mais son corps est recouvert de poils moins nombreux, plus gros et plus longs, et d'un brun noirâtre, au lieu d'être fauves.

CHAPUIS et CANDÈZE, Catal., p. 100, pl. 3, fig. 1.—b.

Obs. Le dernier article des antennes, suivant l'observation des savants auteurs, au lieu d'être simple, présente un appendice externe. Cet appendice s'observe chez diverses autres larves de ce genre; mais il est rétractile et ordinairement indistinct, quand la larve est desséchée.

Le *D. variegatus*, BRULLÉ, que nous ne connaissons pas, paraît se rapprocher beaucoup de cette espèce, s'il ne s'y rapporte pas. Voici la description de cet auteur :

Brun, Tête et corselet noirs, ponctués, revêtus çà et là de poils couchés et roux. Antennes et palpes ferrugineux. Ecusson revêtu de poils roux. Elytres marbrées de poils blanchâtres et noirs, formant des petites plaques irrégulières. Dessous du corps revêtu d'un duvet serré, d'un blanc presque argenté, laissant de couleur noire les côtés du premier segment de l'abdomen, une tache noire arrondie sur les côtés de chacun des suivants, et le dernier presque entièrement. Hanches blanches. Cuisses, les deux dernières paires traversées par une bande blanche.

Dermestes variegatus. BAULLÉ, Expéd. sc. de Morée., t. III, p. 163. — KRAATZ, Berlin., Entom. Zeitsch., 1838, p. 145.

Long. 0^m.0081 (1 l. 3/4).

Patrie : La Morée, sous les cadavres d'animaux.

6. **Dermestes sardous**; KUSTER.

Noir. Tête revêtue d'un duvet roux, marquée sur le front de deux taches noires. Prothorax et élytres noirs, parsemés de quelques poils blancs, couchés, presque disposés par étroites mouchetures, presque glabres entre ce duvet blanc : le prothorax paré en devant de deux taches de duvet roux et, vers le milieu de sa longueur, d'une bande transverse de duvet pareil. Ecusson noir sur son disque, revêtu de duvet flave sur le reste. Postépisternum et quatre premiers arceaux du ventre revêtus de duvet blanc : les premiers marqués chacun d'une petite tache noire à leur angle antéro-interne et d'une autre au milieu de leur côté externe : les seconds marqués d'une tache noire sur les côtés des quatre premiers arceaux : celle du 1^{er} divisée entièrement par une bande de duvet blanc : le 4^e arceau marqué de deux points noirs attachant à son bord postérieur : le 5^e arceau noir, à deux points de duvet blanc. Cuisses noires.

♂ 3^e et 4^e arceaux du ventre parés chacun sur la ligne médiane d'un petit signe circulaire et lisse, chargé d'un faisceau de poils.

♀ 3^e et 4^e arceaux du ventre sans signe particulier.

Dermestes sardous. KUSTER, Kæf. Europ., VI, 49.

Dermestes diadema. MORSCH, in Bullet. de la Soc. de nat. de Mosc., 1819, p. 89.

Long. 0^m,0067 à 0^m,0072 (3 l. à 3 l. 1/4). — Larg. 0^m,0025 à 0^m,0028 (1 l. 1/8 à 1 l. 1/4.)

Corps oblong. Tête noire; revêtue d'un duvet d'un roux mi-doré, entremêlé sur le vertex de poils cendrés, et laissant sur le milieu du front deux taches subarrondies noires. Antennes d'un rouge brun ou brunâtre, avec le 1^{er} article ordinairement brun, Prothorax élargi en ligne courbe jusqu'à la moitié de ses côtés, faiblement ensuite : plus convexe en devant qu'en arrière; densément et assez finement ponctué; noir; parsemé de poils duveteux blancs ou d'un blanc légèrement cendré ou bleuâtre, assez longs et couchés, presque glabre entre ce duvet blanc; paré près de la ligne médiane de son bord antérieur de deux taches subponctiformes d'un duvet roux; orné, vers

la moitié de sa longueur, d'une bande transverse, de duvet de même couleur, n'arrivant pas aux bords latéraux, *Ecusson* noir sur son disque, revêtu, sur le reste, d'un duvet roux. *Elytres* parallèles jusqu'aux deux tiers, obtusément subarrondies, prises ensemble, postérieurement; passablement convexes; densément et assez finement ponctuées; noires; parsemées comme le prothorax d'un duvet formé de poils couchés, assez longs, blancs ou d'un blanc paraissant légèrement bleuâtre, presque disposés par mouchetures; parées chacune, à la base, près des angles postérieurs du prothorax, d'une tache de duvet roux ou roussâtre. *Dessous du corps* noir; revêtu sur les médi et postpectus et sur les quatre premiers arceaux du ventre d'un duvet blanc, laissant de couleur noire: 1° les parties sur lesquelles s'appliquent les cuisses; 2° deux taches sur chacun des postépisternums: l'une à leur angle antéro-interne: l'autre, presque aussi petite, carrée, couvrant à peine le 3° médiaire de leur côté externe; 3° une tache sur les côtés de chacun des quatre premiers arceaux du ventre: celles des 2° à 4° arceaux en forme de gros point: celle du 1^{er} arceau grande, complètement divisée en deux, par une bande longitudinale de duvet blanc: la tache noire externe, prolongée jusqu'aux deux tiers des côtés de l'arceau: la tache noire interne un peu moins longuement prolongée, étendue jusqu'à la base des cuisses: le 4° arceau marqué, de chaque côté de la ligne médiane d'un point noir attenant à son bord postérieur: 5° arceau du ventre, noir, paré, près de chaque côté, d'une tache ponctiforme de duvet blanc. *Pieds* noirs: hanches revêtues de duvet blanc sur leur extrémité: cuisses postérieures au moins sans duvet blanc, si ce n'est quelquefois aux genoux: tarses d'un rouge brun ou brunâtre.

Cette espèce se trouve en Algérie, en Sardaigne, en Corse, en Espagne; elle a été prise dans les environs de Montpellier, par M. de Kiesenwetter. (*Ann. Soc. ent. Fr.*, 1854, p. 579.)

Obs. Le *D. sardous* a comme le *D. undulatus*, le 5° arceau ventral noir, paré de deux taches ponctiformes de duvet blanc; mais il a les cuisses noires, sans demi-anneau blanc; les taches latérales noires du 1^{er} arceau, divisées chacune complètement par une bande longitudinale de duvet blanc: le 4° arceau marqué de deux points noirs

attenant à son bord postérieur. Il en diffère également par le duvet du dessus de son corps, surtout par les deux taches antérieures et la bande transverse, rousses, de son prothorax, caractères qui l'éloignent de toutes les autres espèces de ce pays.

7. **Dermestes mustelinus**; ERICHSON.

Tête et prothorax noirs, revêtus d'un duvet cendré flavescent ou roussâtre, mélangé de poils noirs. Ecusson revêtu d'un duvet plus épais d'un blanc flavescent. Elytres noires, marbrées de duvet so. mé de poils couchés cendrés ou d'un cendré flavescent. Postépisternums et quatre premiers arceaux du ventre revêtus d'un duvet blanc : les premiers marqués de deux taches noires subpunctiformes, presque égales : l'une à l'angle antéro-interne : l'autre, vers la moitié du bord externe : les seconds parés d'une tache noire sur les côtés des 1^{er} à 4^e arceau : le 4^e noté de deux petits points noirs attenant à son bord postérieur ; le 5^e noir absolument paré de deux bandes longitudinales de duvet flavescent. Pieds garnis d'un duvet blanc cendré médiocrement serré.

♂ 3^e et 4^e arceaux du ventre offrant chacun sur la ligne médiane un signe lisse orbiculaire, chargé d'un petit faisceau de poils.

♀ 3^e et 4^e arceaux du ventre sans signe particulier.

Dermestes tessellatus. OLIV., Entom., t. II, n^o 9, p. 9, 7, pl. 2, fig. 40. — CASTELN., Hist. nat., t. II, p. 34. 9.

Dermestes murinus. (DEJEAN), Catal. 1837, p. 139.

Dermestes mustelinus. ERICHSON, Naturg., d. Ins. Deutsch., t. III, p. 433. 7. — STURM., Deutsch. Faun. t. XIX, p. 55, 7., pl. 352., f. c. c. d. — KÜSTER., Kaef. Eur., 13. 36.

Long. 0,0067 à 0,0072 (3 l. à 3 l. 1/4). — Larg. 0,0022 à 0,0028 (1 l. à 1 l. 1/4).

Corps oblong. Tête noire ; densément ponctuée ; revêtue d'un duvet épais, d'un cendré flavescent ou roussâtre. Antennes d'un brun rouge ou d'un rouge brun ; à massue serrée, ordinairement de même couleur. Prothorax assez fortement élargi en ligne courbe jusqu'à la moitié de ses côtés, faiblement ensuite en ligne presque droite ; plus convexe en avant qu'en arrière ; densément et assez finement ponctué ; noir ; irrè-

gulièrement couvert de duvet formé de poils couchés d'un cendré flavescents ou roussâtre, mélangé de poils obscurs, moins nombreux. *Ecusson* revêtu d'un duvet épais d'un blanc flavescents. *Elytres* parallèles jusqu'aux deux tiers, subarrondies, prises ensemble, postérieurement; médiocrement convexes; finement et densément ponctuées; noires, marbrées de duvet formé de poils couchés, cendrés ou d'un cendré flavescents. *Dessous du corps* noir; revêtu sur les médi et postpectus et sur les quatre premiers arceaux du ventre d'un duvet blanc, laissant de couleur noire: 1° les parties sur lesquelles s'appliquent les cuisses; 2° deux taches sur les postépisternums: l'une subponctiforme, à leur angle antéro-interne: l'autre, pas plus grosse, vers la moitié de leur bord externe; 3° une tache noire sur les côtés de chacun des quatre premiers arceaux du ventre: celles des 2° à 4° arceaux, en forme d'un gros point: celle du 1^{er} arceau, presque en forme de parallélogramme longitudinal, couvrant les trois cinquièmes antérieurs des côtés et séparée par une bande longitudinale de duvet blanc, d'une tache plus interne presque aussi grosse; le 4° arceau marqué de deux petites taches ponctiformes noires, attendant au bord postérieur, et parfois peu distinctes; le 5° arceau, noir, obsolètement paré de deux bandes longitudinales de duvet cendré flavescents. *Pieds* noirs, garnis de duvet cendré ou d'un blanc cendré peu épais; cuisses parfois dénudées sur leur partie postérieure.

Cette espèce paraît habiter toutes les provinces de la France. On la trouve dans les environs de Lyon sous les matières animales desséchées.

Obs. Le *D. mustelinus* se distingue des autres espèces revêtues en dessous de duvet blanc, par le 4° arceau de son ventre marqué, de chaque côté de la ligne médiane, d'une tache ponctiforme noire, attendant à son bord postérieur; par son 5° arceau ventral noir, n'offrant que de faibles traces de deux bandes longitudinales de duvet cendré flavescents.

8. *Dermestes atomarius*; ERICHSON.

Noir. Tête et prothorax revêtu d'un duvet d'un flavescents roussâtre, disposé par mouchetures. *Ecusson* revêtu d'un duvet semblable ou plus blanchâtre. *Elytres* garnies d'un duvet formé de poils cendrés, couchés,

un peu disposés par petites mouchetures et parées, près de la base, de mouchetures d'un flavescent roussâtre. Postépisternums et quatre premiers arceaux du ventre revêtus d'un duvet blanc; les premiers, marqués d'une petite tache noire à leur angle antéro-interne et d'une autre presque triangulaire du quart à la moitié de leur côté externe: le ventre, paré d'une tache noire sur les côtés des quatre premiers arceaux; celle du premier à peine divisée: le 5^e arceau noir orné de deux bandes longitudinales de duvet blanc. Cuisses postérieures noires, parées d'une bande transversale de duvet blanc.

♂ 3^e et 4^e arceaux du ventre offrant chacun, sur la ligne médiane, un signe orbiculaire et lisse, chargé d'un faisceau de poils.

♀ 3^e et 4^e arceaux sans signe particulier.

Dermestes atomarius. (Ziegler), ERICHSON., Naturg. d. Insect. Deutsch., t. III, p. 451, 5. — STURM., Deutsch. Faun., t. XIX, p. 51, 5., pl. 351, fig. e. E. F. — KUSTER., Kaef. Eur., 30, 14. — L. REDTENB. Faun. austr., 2^e édit. p. 218.

Long. 0,0057 à 0,0061 (2 l. 1/2 à 2 l. 3/4). — Larg. 0,0026 à 0,0028 (1 l. 1/3 à 1 l. 1/4).

Corps oblong. *Tête* noire; revêtue d'un duvet flavescent roussâtre, ordinairement moins abondant sur le milieu du front ou sur la seconde moitié de la ligne médiane et entre cette ligne et chaque bord latéral. *Antennes* d'un rouge brun ou brunâtre, à massue assez serrée. *Prothorax* élargi en ligne courbe jusqu'à la moitié ou aux trois cinquièmes de ses côtés, subparallèle ou à peine élargi ensuite; convexe; densément et finement ponctué; noir, revêtu de mouchetures d'un duvet d'un flavescent roussâtre, entremêlées d'un duvet noir, moins apparent et plus court. *Écusson* revêtu d'un duvet épais d'un flavescent roussâtre ou d'un blanc sale ou flavescent. *Elytres* parallèles jusqu'aux deux tiers, subarrondies, prises ensemble, postérieurement; passablement convexes; assez densément ponctuées; noires; garnies de duvet formé de poils cendrés, couchés, isolés ou constituant d'étroites mouchetures; parées près de la base de mouchetures d'un flavescent roussâtre (ordinairement trois de chaque côté de l'écusson) et souvent de quelques autres, jusqu'au tiers de leur largeur. *Dessous du corps* noir, revêtu sur les médi

et postpectus, et sur les quatre premiers arceaux du ventre, d'un duvet blanc, laissant de couleur noire : 1° les parties sur lesquelles s'appliquent les cuisses ; 2° deux taches médiocres sur les postépisternums : l'une, petite, parfois presque nulle, d'autres fois presque carrée, à leur angle antéro-interne : l'autre, carrée ou presque triangulaire, située du quart ou un peu plus à la moitié de leur bord externe ; 3° une tache sur les côtés de chacun des quatre premiers arceaux du ventre ; celles du 2° à 4° arceaux, en forme de gros point : celle du 1^{er}, grande, couvrant les deux tiers basilaires de la longueur de cet arceau, étendue jusqu'à la base des cuisses, à peine divisée en deux moitiés, par une bande longitudinale de duvet blanc, incomplète surtout en devant ; le 5^e arceau, noir, paré de deux bandes, longitudinales de duvet blanc, presque interrompues dans leur milieu. *Pieds* noirs ou bruns ; trochanters revêtus d'un duvet blanc ou cendré : cuisses, les postérieures au moins, parées d'une bande transverse de duvet semblable.

Cette espèce habite la plupart des provinces de la France, surtout les zones tempérées ou froides. Elle est médiocrement commune.

Obs. Le *D. atomarius* a beaucoup d'analogie avec le *D. undulatus*, mais il s'en distingue sans peine par la tache latérale de ses postépisternums, égale à peine au quart de la longueur de leur côté, triangulaire ou carrée, couvrant de trois dixièmes à la moitié de leur longueur, au lieu d'être en parallélogramme longitudinal et de s'avancer presque jusqu'à leur angle antéro-externe ; par leur dernier arceau ventral paré de deux bandes longitudinales de duvet blanc, au lieu de n'avoir que deux petites taches ponctiformes blanches. Ses élytres sont d'ailleurs parées à la base de mouchetures d'un flavescent roussâtre, et sont garnies sur leurs deux tiers postérieurs de duvet formé de poils couchés, cendrés au lieu d'être d'un blanc bleuâtre, et presque isolés, ou constituant à peine des mouchetures composées de deux ou trois poils.

9. *Dermestes lanarius*, ILLIGER.

Prothorax et élytres noirs, garnis de duvet formé de poils cendrés, couchés, peu rapprochés, constituant souvent de très-étroites mouchetures ; le prothorax cilié de roux à la partie médiale de sa base et à ses angles postérieurs. *Ecusson* revêtu d'un duvet pareil. *Postépisternums* et quatre

premiers arceaux du ventre revêtus d'un duvet blanc ; les premiers marqués d'une tache noire à leur angle antéro-interne et d'une autre vers le milieu de son bord latéral ; les seconds notés d'une tache noire sur les côtés des quatre premiers arceaux : celle du 1^{er}, divisée en deux par une bande de duvet blanc : 2^e, 3^e et 4^e arceaux parés d'une rangée de taches ponctiformes noires, de chaque côté de la ligne médiane ; le 5^e noir. Cuisses postérieures noires, avec une tache basilaire de duvet blanc.

♂ 3^e et 4^e arceaux du ventre parés chacun sur la ligne médiane d'une ligne orbiculaire et lisse, chargée d'un faisceau de poils.

♀ 3^e et 4^e arceaux du ventre sans signe particulier.

Dermestes lanarius. ILLIG., Mag., t. I, p. 83. 2. 3. b. — GYLLENH., Ins. suec., t. I, p. 149, 8. — DUFTSCH., Faun. austr., t. III, 33, 6. — SCHÖENH., Syst. ins., t. II, p. 91, 28. — STEPH., Illustr., t. III, p. 222, 3. — Id. Man., p. 142, 1152. — KUSTER, Kaef. Eur., 3, 30. — ERICH., Naturg. d. ins. Deutsch., t. III, p. 334, 8. — STURM, Deutsch. Faun., t. XIX, p. 57, 8, pl. 352, fig. e. E. F. — L. REDTENB., Faun. austr., 2^e édit., p. 218.

Dermestes macellarius. HERBST, Natur. Syst., (Kaef.), t. IV, p. 126, 7, pl. 40, fig. 7.

Dermestes murinus. HERBST, l. c., p. 120, 2, pl. 40, fig. 2.

Dermestes affinis. GYLLENH., Ins. suec., t. I, p. 149, 4. — SCHÖENH., Syn. Ins., t. II, p. 91, 27. — HEER, Faun. col. helv., p. 436, 4. — DE CASTELN., Hist. nat., t. II, p. 34, 10.

Dermestes catia. DUFTSCH., Faun. austr., t. III, p. 34, 5.

Long. 0^m,0067 à 0^m,0078 (3 l. à 3 l. 1/2). — Larg. 0^m,0028 à 0^m,0033 (1 l. 1/4 à 1 l. 1/2).

Corps oblong. Tête densément ponctuée ; noire, garnie d'un duvet roussâtre. Antennes à premier article ordinairement brun : les autres de la tige et ceux de la massue, d'un rouge brun ou brunâtre. Prothorax assez fortement élargi en ligne courbe jusqu'aux deux tiers de ses côtés, plus faiblement ensuite, plus convexe en devant qu'en arrière ; noir ; garni de duvet formé de poils cendrés, peu serrés, presque divisés en étroites mouchetures ; frangé de roux mi-doré à la partie médiane de sa base et aux angles postérieurs. Ecusson noir ; revêtu d'un duvet roux mi-doré. Elytres subparallèles jusqu'aux trois cinquièmes, subarrondies postérieurement, prises ensemble ; assez convexes ; densément ponctuées ; noires ; garnies comme le prothorax de duvet formé de poils cendrés, couchés, peu rapprochés, paraissant souvent consti-

tuer de très-étroites mouchetures. *Dessous du corps* noir; revêtu, sur les médi et postpectus et sur les quatre premiers arceaux du ventre, d'un duvet blanc, épais, laissant de couleur noire : 1° les parties sur lesquelles s'appliquent les cuisses dans l'état de repos; 2° deux taches presque carrées sur chaque postépisternum : l'une, à leur angle antéro-externe : l'autre, vers la moitié de leur bord latéral; 3° une tache sur les côtés de chacun des quatre premiers arceaux du ventre : celles des 2° à 4° arceaux, en forme de gros points : celle du 1^{er} arceau grande, couvrant sur les côtés les deux tiers de l'arceau, divisée en deux par une bande longitudinale de duvet blanc : la tache interne, subarrondie postérieurement, étendue en devant jusqu'à la base des cuisses; 4° une rangée longitudinale de points noirs, de chaque côté de la ligne médiane, sur les 2°, 3° et 4° arceaux : le 5°, noir, sans taches. *Pieds* noirs : trochanters revêtus de duvet blanc sur leur tiers postérieur : cuisses noires, avec une tache de duvet blanc à la base.

Cette espèce paraît habiter la plupart des parties de la France. On la trouve dans les environs de Lyon sous les cadavres, etc.

Obs. Le *D. lanarius* se distingue de toutes les espèces précédentes par son dernier arceau ventral noir, et par les 3°, 4° et 5°, parés chacun, de chaque côté de la ligne médiane, d'une tache noire constituant un point noir.

Après le *D. lanarius* vient se placer l'espèce suivante :

***Dermestes coronatus*, STEVEN.** *Prothorax et élytres* noirs, garnis d'un duvet mélangé de poils noirs et cendrés : le prothorax paré, vers le milieu de sa longueur d'une bande transverse de duvet blanc cendré, un peu échancrée en devant, bidentée postérieurement. Postépisternums et quatre premiers arceaux du ventre revêtus d'un duvet blanc; les premiers marqués d'une tache noire à leur angle antéro-interne et d'une autre plus petite un peu avant la moitié de leur bord latéral : les seconds notés d'une tache noire sur les côtés : celle du premier arceau entièrement divisée par une bande de duvet blanc : cinquième arceau ventral et pieds, noirs : ceux-ci légèrement garnis d'un duvet cendré fauve obscur : trochanters revêtus d'un duvet blanc.

♂ 3^e et 4^e arceaux du ventre offrant chacun sur la ligne médiane un petit signe orbiculaire et lisse, chargé d'un faisceau de poils.

♀ 3^e et 4^e arceaux du ventre sans signe particulier.

Dermestes coronatus. STEVEN, in SCHÖENH., Syn. Ins., t. II, p. 83, 4. — KUSTER, Kaef. Eur., 20, 15.

Patrie : Le Caucase.

10. *Dermestes pardalis*; BILBERG.

Tête et prothorax noirs, parés de mouchetures d'un duvet épais cendré ou flavescents roussâtre, séparées sur le prothorax par des taches noires subponctiformes presque disposées par rangées transversales. Ecusson noir bordé de duvet cendré roussâtre. Elytres noires ou d'un noir légèrement bleuâtre, garnies de duvet formé de poils couchés, en partie concolores, en partie cendrés. Postépisternums et quatre premiers arceaux du ventre revêtus d'un duvet blanc : les premiers, marqués d'une tache carrée à l'angle antéro-interne, et d'une autre, presque carrée, couvrant le tiers médiane de leur bord externe, et avec l'angle antéro-interne des épimères noir : les seconds parés d'une tache noire sur les côtés : le 3^e arceau noir, avec deux bandes longitudinales de duvet blanc. Cuisses postérieures noires, parées d'une bande transverse de duvet blanc.

♂ 3^e et 4^e arceaux du ventre offrant chacun sur la ligne médiane un petit signe orbiculaire et lisse, chargé d'un faisceau de poils.

♀ 3^e et 4^e arceaux du ventre sans signe particulier.

Dermestes pardalis. BILBERG, in SCHÖENH., Syn. Ins., t. II, p. 90, 23. —

ERICHS., Naturg. d. Ins. Deutsch., t. III, p. 430 — J. DU VAL, Gener., pl. 198.

Dermestes thoracicus. (DEJEAN), Catal., 1837, p. 139.

Long. 0^m,0067 à 0^m,0100 (3 l. à 4 l. 1/2) — Larg. 0^m,0026 à 0^m,0045 (1 l. 1/4 à 2 l.).

Corps oblong. Tête noire; densément ponctuée; revêtue d'un duvet épais, assez long, d'un cendré ou flavescents roussâtre, laissant de couleur foncière, et presque glabres, une tache sur le vertex, une autre ponctiforme, située entre la ligne médiane et chaque œil : une ou deux